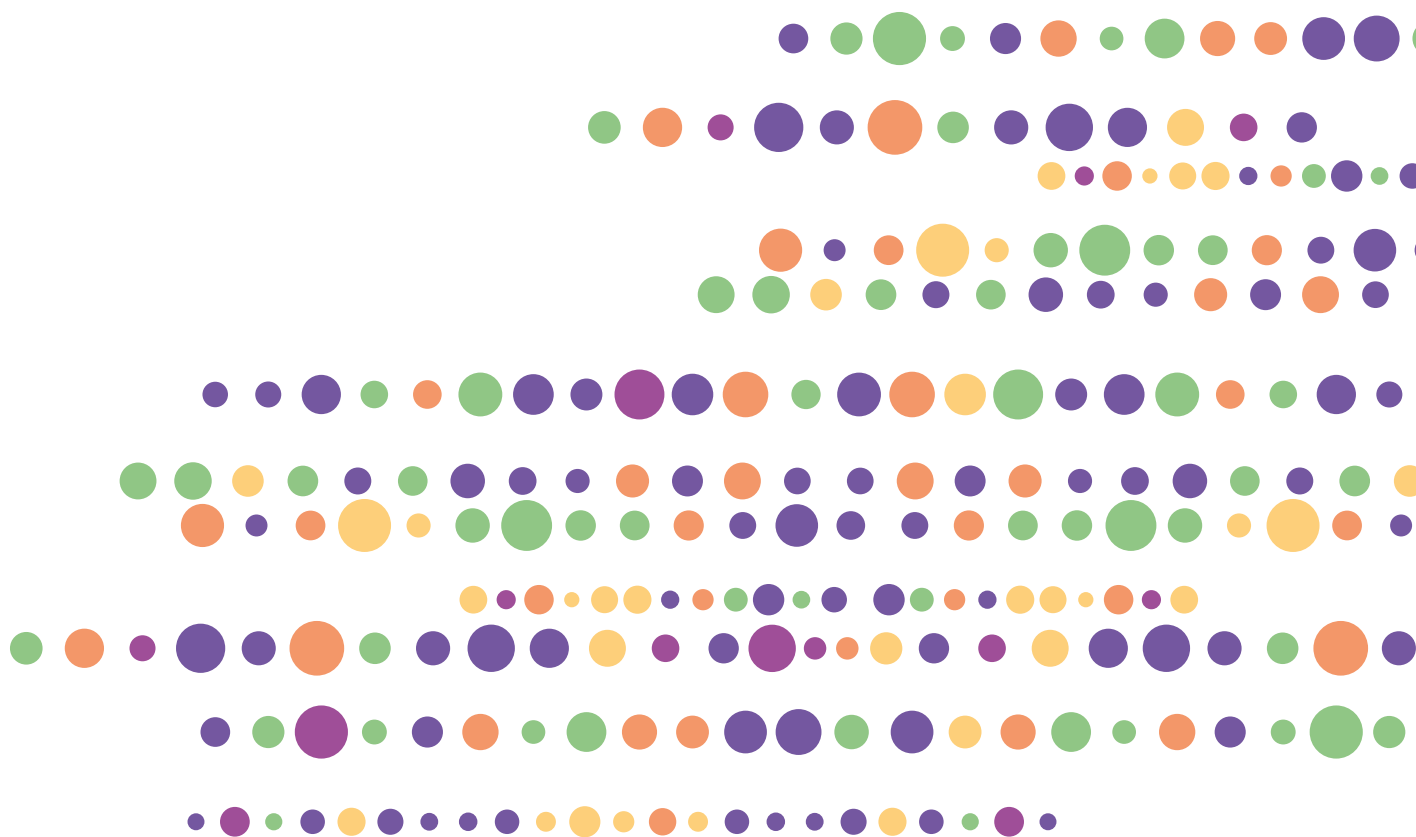




Rapport annuel 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



SOMMAIRE

01. INTRODUCTION p.4

Présentation de la Métropole du Grand Nancy	p.5
La métropole, une institution	p.5
La compétence « déchets » au Grand Nancy	p.5
Organisation	p.6

02. LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 ... p.8

Collecte et valorisation des déchets : résultats 2023.....	p.9
Tri à la source des biodéchets.....	p.9
Collecte des encombrants sur rendez-vous.....	p.10
Collecte des cartons des professionnels et des emballages à domicile.....	p.10
Modification de la fréquence de collecte sur le secteur Beauregard, Boudonville, Boufflers, Buthegnémont	p.11
Du nouveau sur les déchetteries.....	p.11
De nouvelles actions de prévention.....	p.12

03. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS..... p.14

La prévention des déchets au Grand Nancy	p.15
Les actions du PLPDMA : présentations et résultats	p.16
Indicateurs techniques de prévention.....	p.21

04. LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS p.22

Les équipements pour la collecte en porte à porte.....	p.23
Les équipements pour la collecte en apport volontaire	p.24
Entretien et maintenance	p.27

05. LA COLLECTE DES DÉCHETS..... p.28

La collecte en porte à porte et en apport volontaire	p.29
La collecte en déchetteries.....	p.33
Bilan des tonnages collectés en 2023.....	p.40

06. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS..... p.42

Valorisation matière	p.44
Valorisation organique : le compostage	p.46
Valorisation énergétique.....	p.46
Enfouissement	p.49

07. LA COMMUNICATION..... p.50

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable	p.51
Les ambassadeurs de la prévention et du tri	p.51
Des visites au service de la sensibilisation	p.52
Jardins de ville, jardins de vie.....	p.52
Les maîtres composteurs	p.52
Écho du tri	p.53

08. LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS..... p.54

Les relations contractuelles	p.55
Les aspects financiers	p.56
Le financement du service	p.59
Présentation analytique des coûts	p.63

09. ANNEXE..... p.68

Annexe : détail des soutiens annuels des différents éco-organismes.....	p.69
---	------

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que cette présentation à l'assemblée délibérative doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce rapport est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal. Il est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dans les mairies dès sa transmission.

Un exemplaire est parallèlement adressé au Préfet pour information .

Les données présentées dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- › les données techniques portent notamment sur le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations mis en œuvre ;
- › les données financières portent sur les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

INTRODUCTION



Présentation de la Métropole du Grand Nancy

Située au cœur du bassin de vie que constitue la « Multipôle Sud Lorraine », la Métropole du Grand Nancy est un établissement public de coopération intercommunale composé de 20 communes regroupant 256 000 habitant(e)s réparti(e)s sur un territoire de 14 230 ha. Le Grand Nancy fait partie du Sillon Lorrain qui réunit également les villes et agglomérations de Thionville, Metz et Épinal.

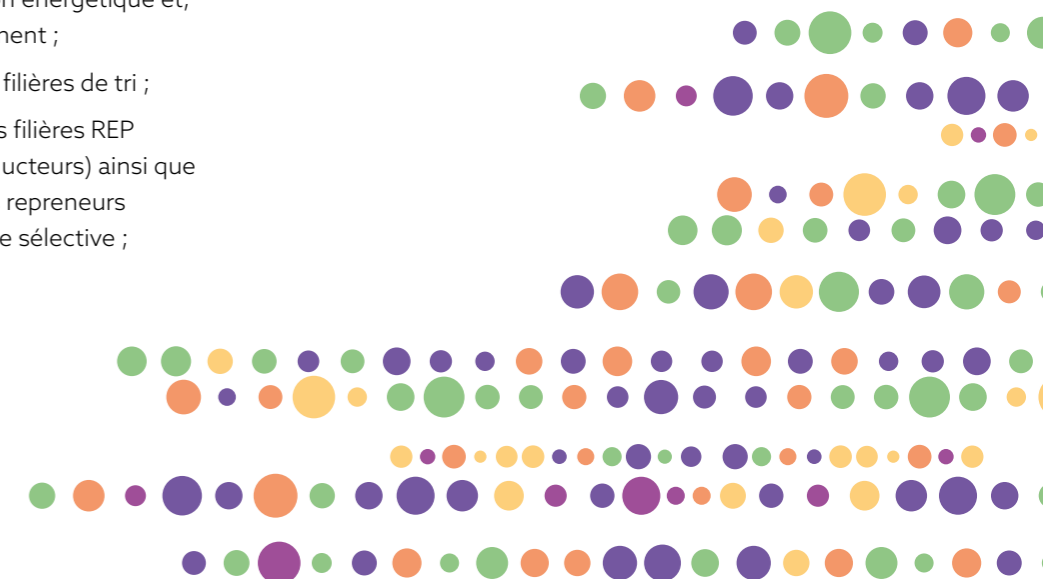
La métropole, une institution

Depuis 2016, la Métropole du Grand Nancy fait partie des 22 métropoles de France. C'est l'une des structures de coopérations intercommunales les plus anciennes de France puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Métropole très intégrée, le Grand Nancy assure un nombre important de compétences pour l'ensemble de son territoire dont la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés depuis 1975.

La « compétence déchets » au Grand Nancy

La compétence de gestion des déchets recouvre notamment :

- › La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire ;
- › La construction et l'exploitation des déchetteries ;
- › Le traitement des déchets selon les procédés appropriés en fonction des flux, que ce soit par valorisation matière, valorisation énergétique et, en dernier recours, l'enfouissement ;
- › La mise en place des nouvelles filières de tri ;
- › La gestion des contrats avec les filières REP (responsabilité élargie des producteurs) ainsi que la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ;
- › L'élaboration et le pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- › La sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement du grand public ;
- › Le développement et le portage de projets et études divers allant de l'implantation de conteneurs à des définitions stratégiques et prospectives sur le moyen et long termes.

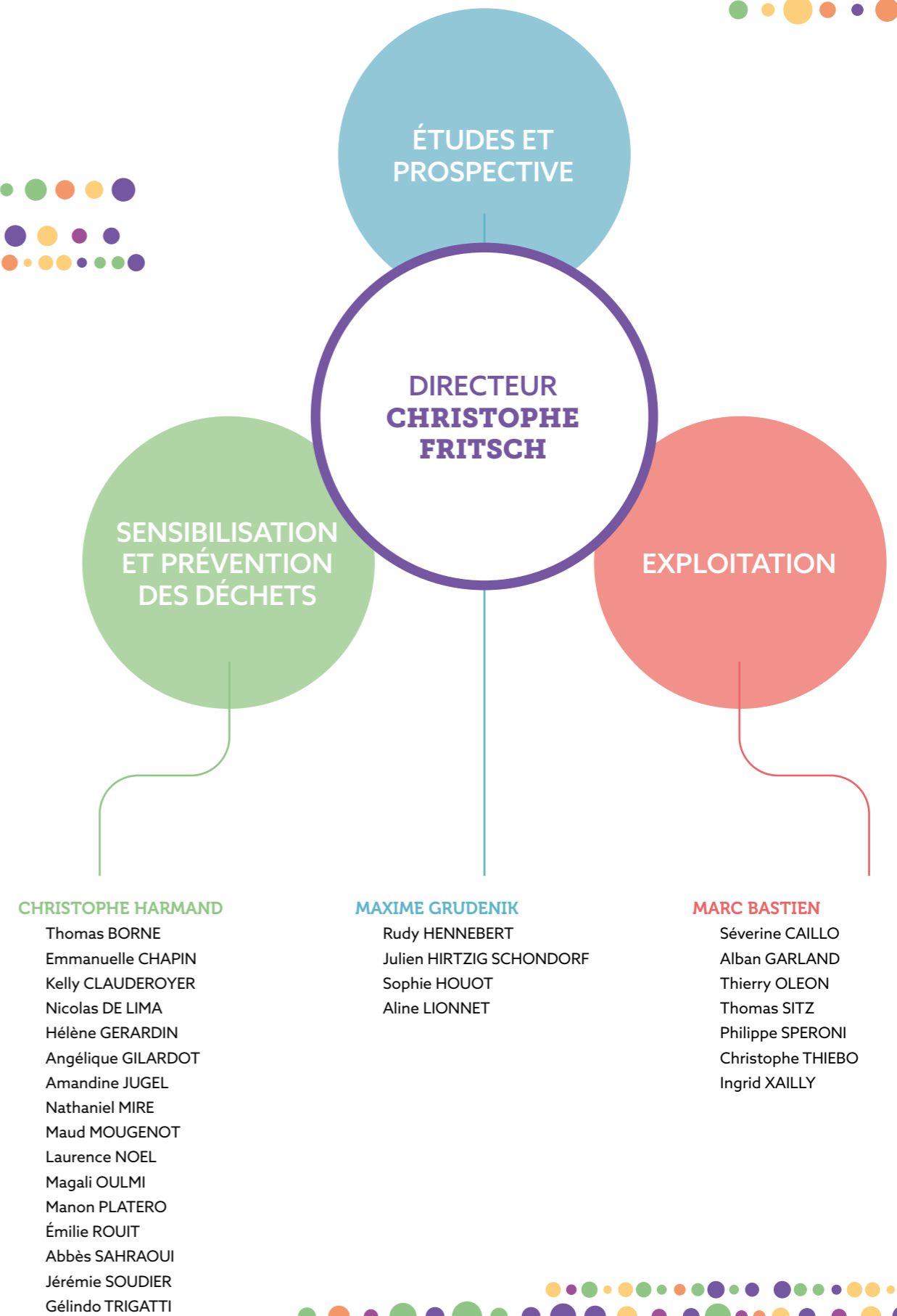


Organisation

Les décisions relatives à la prévention et à la gestion des déchets sont entérinées par le vote des élus de l'assemblée métropolitaine et formalisées sous forme de délibération. Les réunions de cette assemblée sont préparées au sein de la commission « Services et Espaces urbains » dont la composition est précisée ci-dessous.



La mise en œuvre de la politique décidée par la collectivité en matière de gestion des déchets est assurée, au sein du Pôle Services et Infrastructures, par la Direction Déchets Ménagers de la métropole du Grand Nancy ; direction qui regroupe 30 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Études et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».





LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Collecte et valorisation des déchets : Résultats 2023

En 2023, les Grands Nancéiens ont poursuivi leurs efforts en matière de prévention et de recyclage des déchets. Cela se traduit notamment par une baisse significative des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées et une augmentation des tonnages d'emballages et de carton, le tout pour une quantité totale de déchets collectés sur le territoire en baisse de 2,33 % par rapport à 2022.

Les 123 430 tonnes de déchets collectées au cours de l'année sont réparties de la manière suivante :

› Ordures ménagères résiduelles :
61 227 t (- 4,3 % / 2022)

- › Emballages ménagers : 6 132 t (+ 5,5 % / 2022)
- › Verre : 6 196 t (- 1,3 % / 2022)
- › Papier : 2 846 t (- 11,7 % / 2022)
- › Cartons des professionnels : 2 532 t (+ 3,3 % / 2022)
- › Textiles : 483 t (- 5,5 % / 2022)
- › Ordres de service et ayants droits : 1 351 t (+ 4,8 % / 2022)
- › Déchetteries : 42 664 t (- 0,4 % / 2022)

Tri à la source des biodéchets

L'article 70 de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit que la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, soit progressivement augmentée. Ainsi, 65 % des déchets, non-dangereux, non-inertes, devront être orientés vers des filières dédiées en 2025.

Le service public de prévention et gestion des déchets a pour obligation de décliner localement cet objectif. À cet effet, il doit assurer le développement du tri à la source des biodéchets afin que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de détourner ces derniers des ordures ménagères résiduelles.

L'échéance de cette généralisation du tri à la source des biodéchets, initialement fixée à 2025, a été avancée au 31 décembre 2023 par transposition de la directive Déchets (UE) dans le droit national (article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, du 10 février 2020).

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a confié au bureau d'études INDDIGO la réalisation d'une étude technico-économique afin de disposer de l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour retenir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés.

Sur la base des éléments fournis par l'étude, le groupe des élus référents en matière de gestion des déchets, réuni le mercredi 24 mai 2023, a proposé de retenir un scénario « mixte » qui consiste en une approche territorialisée ; un scénario retenu par les maires des 20 communes à l'occasion de la conférence des maires du 1^{er} juin 2023 et entériné par le Conseil Métropolitain le 29 juin 2023.

La stratégie proposée à l'échelle du territoire du Grand Nancy comprend ainsi un ensemble de solutions différenciées en vue de répondre aux besoins des différents producteurs de biodéchets, tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement :

- › Renforcement de l'incitation au compostage individuel pour les logements disposant d'un jardin ;
- › Développement du compostage partagé sur la base du volontariat ;
- › Déploiement d'une collecte séparée à fréquence hebdomadaire via des points d'apport volontaire dont la densité sera adaptée à la typologie d'habitat ;
- › Collecte des producteurs non-ménagers jusqu'à 10 t / an, dans le cadre de la redevance spéciale.

Le montant total des investissements et frais liés au lancement de la démarche a été évalué à 2,6 M€ et les coûts annuels récurrents à 1,2 M€, après déduction des économies générées par la baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles, soit un coût annuel amorti de l'ordre de 6 € par habitant et par an.

Afin d'engager la traduction opérationnelle de cette stratégie, la Métropole du Grand Nancy a publié fin 2023 un appel d'offres pour la fourniture des équipements de pré-collecte, la collecte et le traitement des biodéchets, pour une mise en place des équipements et le lancement des collectes courant 2024.

Ce projet a reçu un soutien de l'État à hauteur de 1,2 M€ dans le cadre du Fonds vert, un dispositif inédit destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires.

Collecte des encombrants sur rendez-vous

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a souhaité poursuivre sa transition vers un service optimisé en revisitant le service de collecte des encombrants (jusqu'à présent, une collecte des encombrants au porte-à-porte était organisée 1 fois par an auprès de l'ensemble des usagers), en lien avec les réflexions engagées autour de l'efficacité de son réseau de déchetteries. A cette fin, le groupe d'élus référents s'est réuni en juillet 2021 pour définir le cadre de la future collecte qui a été présentée à la Conférence des Maires d'octobre de la même année : un service sur rendez-vous, facturé en fonction

des volumes à collecter.

Cette collecte d'encombrants, dont l'un des objectifs était de créer un service complémentaire aux 9 déchetteries métropolitaines sans pour autant être concurrente de ces équipements, a été mise en place le 1^{er} juin 2022.

Les prestations réalisées en 2023 démontrent un réel besoin des usagers puisque près de 1 700 rendez-vous ont été honorés pour un volume de déchets collectés estimé à 5 230 m³.

Collecte des cartons des professionnels et des emballages à domicile

En vue d'améliorer la propreté du centre-ville de Nancy, de limiter l'encombrement de l'espace public et d'augmenter le gisement des emballages et des cartons recyclés, un service de collecte dédié, réalisé

directement au sein des commerces, a été mis en place le 9 janvier 2023.

Ce service a suscité un réel engouement puisque l'on dénombre aujourd'hui 1 361 professionnels adhérant.

Modification de la fréquence de collecte sur le secteur Beauregard, Boudonville, Boufflers, Buthégnémont

Dans le cadre des dynamiques d'harmonisation des fréquences de collecte et d'optimisation des tournées, le secteur de Nancy Beauregard, Boudonville, Boufflers, Buthégnémont (4B) est passé d'une collecte au porte-à-porte des ordures ménagères à fréquence bi-hebdomadaire à une collecte hebdomadaire à partir du 3 avril 2023.

Un important travail a été réalisé en amont par les équipes de la direction en lien avec les bailleurs afin d'adapter les volumes de contenants mis à disposition et éviter ainsi tout débordement sur la voie publique.

D'autres secteurs sont actuellement à l'étude en vue de poursuivre ce travail.



Du nouveau dans les déchetteries

PROGRAMME DE RÉNOVATION DES DÉCHETTERIES

Depuis plusieurs années, la Métropole du Grand Nancy a engagé un programme de rénovation de ses déchetteries dans l'objectif de :

- › S'adapter à l'évolution des règles de tri qui demandent des équipements supplémentaires ;
- › Répondre à un nombre croissant d'usagers, en particulier en fin de semaine ;
- › Réhabiliter des équipements vieillissants ;
- › Se conformer à l'évolution des règles de sécurité ;
- › Intégrer les éléments de sécurisation permettant de limiter les actes de vandalisme et les dégradations.

La déchetterie de Vandœuvre-lès-Nancy a été la première à être entièrement reconstruite en 2012. En parallèle, des améliorations ont été apportées aux déchetteries de Nancy et de Maxéville.

La déchetterie de Ludres a été mise en service en 1992. Située à proximité d'une sortie d'autoroute et en bordure de la voie départementale, elle est facilement accessible et dessert l'ensemble du territoire sud du Grand Nancy. C'est également l'une des déchetteries privilégiées par les habitants des collectivités voisines qui ont conventionné avec le Grand Nancy pour leur permettre d'accéder à ces équipements.





En septembre 2019, le Conseil Métropolitain a donc décidé d'engager des travaux de rénovation et d'extension, avec pour principales caractéristiques :

- › L'ajout de 5 quais couverts aux 7 quais déjà existants, afin d'augmenter la capacité d'accueil de la déchetterie et anticiper le développement de nouvelles filières de valorisation, telles que le plâtre ;
- › La création d'un bâtiment dédié au réemploi, premier du genre dans les déchetteries de l'agglomération ;
- › Le réaménagement de la voirie afin de fluidifier les flux d'utilisateurs.

La durée prévisionnelle des travaux avait été estimée à 14 mois mais le chantier a connu de nombreux aléas, du fait notamment de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, et c'est finalement en janvier 2023 qu'un nouveau site totalement remanié a ouvert ses portes.

De nouvelles actions de prévention

SOUTIEN À L'UTILISATION DES TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

Conformément à la délibération n°33 adoptée par le Conseil métropolitain du 14 décembre 2023, le dispositif de subvention pour l'achat de protections menstruelles lavables a évolué : le soutien financier est passé de 30 € par personne et par an à 90 € par personne pour une durée de trois ans. Cette évolution permet de mieux répondre aux besoins des usagères du Grand Nancy.

FRIGOS SOLIDAIRES

L'association « Les Frigos Solidaires » finance et installe des frigos partagés sur le domaine public afin de permettre aux usagers (habitants, professionnels de la restauration...) de déposer des aliments encore consommables et à d'autres de les récupérer pour les consommer. Les frigos sont gérés par des partenaires locaux dont la mission est double : ils doivent assurer l'entretien de l'appareil mais aussi veiller à la conformité des aliments déposés (respect des dates limites de consommation par exemple).

Trois frigos avaient déjà été installés (restaurant le Vestiaire, Marché Central et boulangerie Dell'Essa) au cours des années précédentes et la collectivité s'est engagée à financer quinze frigos supplémentaires d'ici 2026.

Deux nouveaux frigos ont ainsi été installés en 2023 : l'un à l'épicerie sociale Agoraé du campus lettres et sciences humaines de Nancy et l'autre à la maison des jeunes et de la culture de Pulnoy.



LE NOËL VERT DU GRAND NANCY

La Direction Déchets Ménagers a organisé la 3^{ème} édition du Noël vert du Grand Nancy les samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023 à la salle des fêtes de Gentilly à Nancy. La manifestation a rencontré un beau succès puisqu'elle a attiré près de 2 200 visiteurs.

L'idée était d'organiser un événement centré sur les solutions locales pour des fêtes de fin d'année moins génératrices de déchets. C'est dans un esprit festif et zéro déchet que les visiteurs ont ainsi eu l'occasion de trouver des cadeaux ou idées de cadeaux auprès de 60 exposants, entreprises et associations de la région.



UNE NOUVELLE RECYCLERIE À PULNOY

En septembre 2023, l'association Croix Rouge Adlis a ouvert une nouvelle recyclerie sur la commune de Pulnoy, avec 3 objectifs :

- › Insérer socialement des personnes éloignées de l'emploi,
- › Donner une seconde vie aux objets pour limiter leur impact sur l'environnement
- › Permettre à tous de s'équiper à bas prix

Compte-tenu de l'adéquation de ces objectifs avec ceux du Programme local de prévention, la Métropole du Grand Nancy a décidé de soutenir cette initiative en octroyant une subvention à l'association pour la construction du bâtiment.

PARTICIPATION À LA PREMIÈRE FOIRE À L'ÉQUIPEMENT

Le samedi 3 septembre 2023, l'association Le Levier organisait la première Foire à l'équipement à la salle des fêtes de Gentilly à Nancy, en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, le Conseil de la Vie Etudiante du Grand Nancy, la Ville de Nancy, l'Université de Lorraine et le Crous Lorraine.

Cette foire à l'équipement a permis à 700 étudiants ou personnes qui emménageaient de s'équiper à petits prix d'une manière écoresponsable et solidaire. Parmi les bonnes affaires, il était en effet possible de trouver du petit électroménager, du mobilier, des ustensiles de cuisine, des équipements numériques, des vêtements et même des vélos.

De nombreux acteurs locaux du réemploi étaient présents lors cet événement : la Recyclerie La Benne à Idée, les Ateliers Croix-Rouge Adlis, la Recyclerie de la Fabrique, la Trucothèque, Association Si l'on se parlait, la Recyclerie les 3R, De Laine en Rêves, Envie Lorraine, l'Association Dynamo et les Ecollecteurs, l'association ALAIN et SOS FUTUR, Super Kwetsch.

Les visiteurs ont également pu apprendre à réparer leurs objets cassés avec le Repair Café, perfectionner leurs compétences en couture avec Tricot Couture Service, fabriquer leurs produits ménagers avec les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri et découvrir les services du Crous.



ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN GRAND EST

La Métropole du Grand Nancy a adhéré au Réseau Compost Citoyen Grand Est (RCC GE) en 2023.

Le Réseau Compost Citoyen Grand Est a été initié dès 2018 et s'est structuré en association le 15 octobre 2019 avec le soutien de l'ADEME en vue de permettre le développement de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets dans le Grand Est.

Les objectifs du Réseau Compost Citoyen (RCC) Grand Est sont :

- › De déployer les actions du RCC national en Grand Est : annuaire des acteurs du Grand Est, semaine du compost de proximité « Tous au compost » ... ;
- › D'accompagner les acteurs de la prévention et de la gestion de proximité et en particulier les collectivités ;
- › De développer la professionnalisation des acteurs grâce à un plan de formation régional ;
- › D'apporter des ressources notamment en termes de communication et d'argumentaires et d'assurer une veille réglementaire.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets au Grand Nancy

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.



En cohérence avec l'adage « Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- › la préparation en vue de la réutilisation,
- › le recyclage,
- › toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- › l'élimination.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022-2026

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non-renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par

habitant en 2030 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation. Le premier programme porté par la Métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7 % des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Le second programme, portant sur la période 2018-2020, a porté sur 3 grandes orientations que sont la réduction du gaspillage alimentaire, la limitation des déchets dès l'acte d'achat et aller vers l'économie circulaire. Durant ce second programme nous avons pu observer une baisse de 7,5 % des DMA par rapport à 2010, en deçà de l'objectif des 10 % fixé de la loi transition énergétique pour la croissance verte.

Par délibération du Conseil du 30 juin 2021, la Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période 2022-2026.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini les actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif fixé.

Le PLPDMA 2022-2026 a été élaboré dans un esprit de dialogue et de co-construction grâce :

- › aux travaux de la CCES ;
- › à la contribution du C3D en mars 2022 ;
- › à une concertation publique organisée du 16 mai au 7 juin 2022 permettant de recueillir l'avis citoyen sur le projet.

Le PLPDMA 2022-2026 a été adopté par le Conseil métropolitain le 29 septembre 2022.

Par ce PLPDMA 2022-2026, la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant entre 2010 et 2030 conformément à la loi anti-gaspillage et économie circulaire, soit une réduction globale de 1 000 tonnes par an.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 80 actions autour de 6 grandes priorités :

- › Lutter contre le gaspillage alimentaire
- › Gérer les biodéchets sur leur lieu de production
- › Donner une seconde vie aux objets

- › Emballer zéro déchet
- › Utiliser les textiles sanitaires lavables
- › Promouvoir l'éco-consommation

Le PLPDMA 2022-2026 métropolitain se veut fédérateur. Les actions sont mises en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire

métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets.

LES GISEMENTS PRIORITAIRES

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude a mis en évidence la composition des OMR et permis d'identifier les gisements de déchets évitables et les déchets valorisables.



DÉCHETS RÉSIDUELS

76 KG soit 29,3%

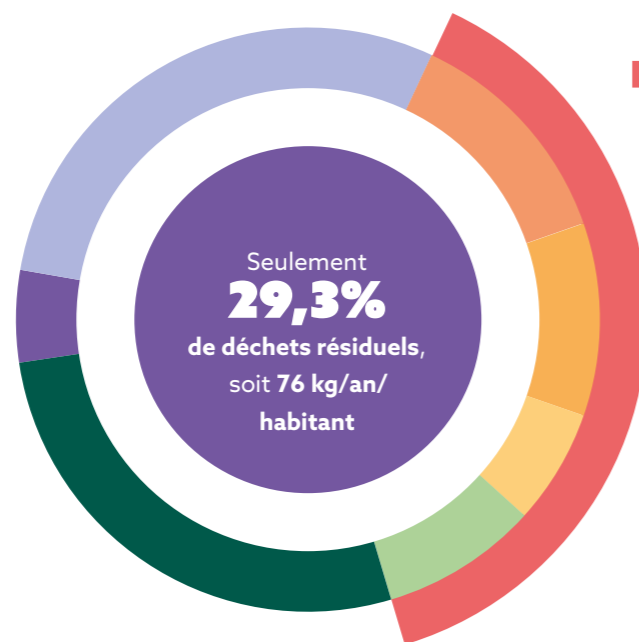
AUTRES FILIÈRES

13,1 KG soit 5,1%

Orientables en déchetterie ou vers les bornes textiles

FERMENTESCIBLES

70,8 KG soit 27,3%



EMBALLAGES RECYCLABLES

99,7 KG soit 38,4%

Emballages recyclables

32,9 kg soit 12,7%

Emballages relevant de l'ECT

27,7 kg soit 10,7%

Verre recyclable

16,5 kg soit 6,4%

Papiers recyclables

22,6 kg soit 8,7%

Les actions du PLPDMA : Présentations et résultats

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein même des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2023 :

- › Renouvellement du marché d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire et des formations à destination des professionnels de la restauration collective ;
- › 704 enfants sensibilisés dans le cadre d'animations scolaires ;
- › Financement d'un frigo solidaire à la maison des jeunes de Pulnoy.

GÉRER LES BIODÉCHETS SUR LEUR LIEU DE PRODUCTION

Le compostage individuel

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à des tarifs préférentiels :

- › Un composteur en plastique de 340 litres au prix de 20 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),

remplacé par un composteur en bois de 400 litres à un prix identique depuis juillet 2023,

- › Un composteur en bois de 600 litres au prix de 30 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

En 2023, le Grand Nancy a vendu **1140 composteurs**, portant le total à près de 19 790 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	497	709	736	1140

En 2023, on constate un véritable engouement pour la pratique, alimenté par les messages autour de l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de Grands Nancéiens résidant en habitat collectif.

Cette pratique réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté dans un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé peut ainsi être implanté dans une résidence disposant d'espaces verts communs, à l'échelle d'un quartier (dans un parc par exemple) ou encore dans une entreprise. Le compost produit est ensuite utilisé sur le lieu de production.

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué

(bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté.

Cet accompagnement se décline autour :

- › De conseils à la conception du site et à son lancement ;
- › D'un support technique réactif auprès des référents ;
- › Du suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- › De la sensibilisation des habitants.

33 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés au cours de l'année pour un total de 260 sites en fonctionnement sur le territoire à la fin de l'année.

Le lombricompostage

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif. C'est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.



Le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. A l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.

En 2023 :

- › 11 sessions de formation ont été organisées ;
- › 110 foyers ont suivi une formation ;
- › 96 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, 941 foyers/ entreprises/écoles ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.

Adhésion au réseau compost citoyen

Le Réseau Compost Citoyen rassemble les acteurs de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il représente ses membres auprès des instances concernées par la gestion des déchets et permet d'échanger avec les adhérents pour partager les connaissances et les actions mises en place sur ce sujet. La Métropole du Grand Nancy a adhéré en 2023 au Réseau Compost Citoyen.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Un des objectifs du programme local de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux objets et matériels.

Les repair cafés

Depuis l'été 2017, la Métropole du Grand Nancy et la MJC Lorraine sont partenaires dans le cadre d'un projet de développement des ateliers de co-réparation (Repair Cafés) sur le territoire métropolitain. L'opération s'appuie sur le savoir-faire technique de la MJC Lorraine et un soutien financier important de la Métropole, sous la forme d'une subvention annuelle.

Aujourd'hui, 13 ateliers Repair Cafés sont nés de cette démarche et se tiennent chaque mois aux quatre coins de l'agglomération. Par sa densité et son dynamisme, ce réseau - toujours en développement - est unique en France.

Fin 2023, 13 Repair Cafés sont actifs :

- › Essey-lès-Nancy
- › Heillecourt
- › Houdemont
- › IUT Nancy Brabois (Université de Lorraine)
- › IUT Charlemagne à Nancy
- › Nancy Grande Épicerie Générale
- › Laneuveville-devant-Nancy
- › Ludres (Familles Rurales Ludres)
- › Nancy (MJC Beauregard)
- › Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes)
- › Saint-Max / Malzéville (Centre Social Saint-Michel Jéricho)
- › Vandœuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine)
- › Villers-lès-Nancy

Lors des ateliers de l'année 2023, les bénévoles ont pris en charge 1 714 objets, soit près de 3,4 tonnes, pour un taux de réparation de 59,8 %.

Toutes les informations et les actualités dédiées aux Repair Cafés sont consultables sur www.repairgrandnancy.fr.

Recyclerie la benne idée

La Métropole du Grand Nancy a signé en 2021 une convention avec l'association la Recyclerie La Benne Idée qui a démarré son activité cette même année. La Recyclerie La Benne Idée récupère, valorise et revend du mobilier, du matériel de décoration et de bricolage et de la vaisselle à Jarville-la-Malgrange.

En 2023, les 17 salariés de la Recyclerie La Benne Idée ont collecté 60 tonnes d'objets en apport volontaire, dans les entreprises, à domicile ou en déchetterie. 55 tonnes ont pu être valorisées à travers le tri/nettoyage, la réparation, la création et être revendu en ligne ou lors de portes ouvertes.



Recyclerie croix rouge insertion adlis

La Métropole du Grand Nancy a signé en 2023 une convention avec l'association Croix Rouge Insertion ADLIS qui a démarré son activité cette même année. La recyclerie CRI ADLIS récupère, valorise et revend du mobilier, du matériel de décoration et de bricolage et de la vaisselle à Pulnoy.

En 2023, la recyclerie CRI ADLIS Idée a collecté 64,4 tonnes d'objets en apport volontaire, dans les entreprises, à domicile ou en déchetterie. 40,4 tonnes ont pu être valorisées à travers le tri/nettoyage, la réparation, la création et être revendu en ligne ou lors de portes ouvertes.

EMBALLER ZÉRO DÉCHET

Pour sensibiliser de manière ludique et participative à la réduction des déchets, le service Prévention et sensibilisation a mis en place des ateliers Do It Yourself. L'un permet de fabriquer des produits ménagers



écologiques et économiques, l'autre des cosmétiques naturels et économiques, le tout en éliminant les emballages. En 2023, 1 036 personnes ont participé à un atelier organisé par les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri.

Une convention pour animer des bars à eaux sur le territoire métropolitain a été signée avec l'association CLCV. L'objectif est de faire la promotion de la consommation de l'eau du robinet pour réduire les déchets de bouteilles en plastique. En 2023, 6 stands ont été organisés et 323 personnes sensibilisées.

UTILISER LES TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée en 2020 à apporter un soutien financier pour les parents achetant des couches lavables. Le conseil métropolitain a renouvelé ce dispositif le 15 décembre 2022 et a augmenté la contribution apportée : 50 % de la facture d'achat jusqu'à 200 € peuvent ainsi être remboursés (au lieu de 25 % jusqu'à 100 €). 19 dossiers de subvention ont été complétés en 2023 pour un montant total de 2 830 €. 7 familles ont aussi bénéficié de la couche lavable offerte lors de la naissance d'un enfant.

La Métropole du Grand Nancy a également créé un dispositif de soutien à l'achat de protections menstruelles lavables jusqu'à 30 € par an de 2023 à 2026. En 2023, 1129 dossiers ont été complétés pour un montant total de subvention de 32 647,18 €.

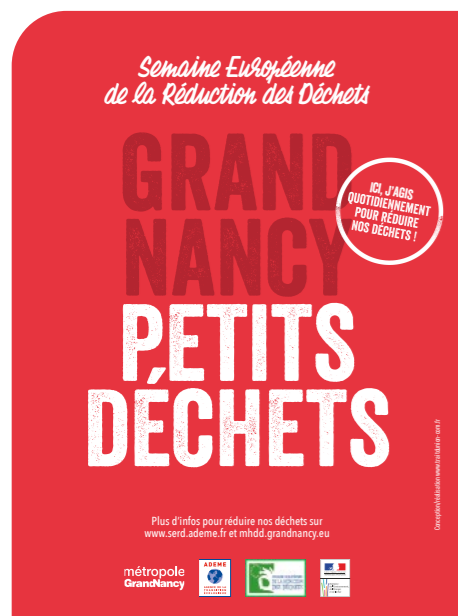
Par ailleurs, un soutien financier de 3 000 € a été apporté à l'association Fédélor pour l'achat de culottes menstruelles qui ont été distribuées aux étudiantes précaires dans les épiceries sociales.

Enfin, 80 personnes ont été sensibilisées au sujet des couches lavables lors de deux ateliers dédiés organisés pour des étudiants en puériculture et maïeutique. 200 personnes ont été sensibilisées à l'usage de couches et protections menstruelles lavables lors de stands.



PROMOUVOIR L'ÉCOCONSUMMATION

Semaine européenne de réduction des déchets



Comme chaque année, le Grand Nancy s'est mobilisé à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 18 au 26 novembre, avec l'objectif de sensibiliser les habitants à la nécessité de réduire la quantité de déchets produite via des conseils et astuces pour agir au quotidien.

Une grande campagne d'affichage sur les réseaux sociaux, sur le thème « Grand Nancy, petits déchets », a également été organisée lors de la SERD.

Oui pub

En décembre 2021, le Ministère de la Transition Écologique a retenu la candidature de la Métropole du Grand Nancy ainsi que celles de 13 autres collectivités au programme d'expérimentation du dispositif « Oui Pub ».

Menant une politique volontaire et proactive sur le sujet de la réduction des imprimés publicitaires non-sollicités depuis une dizaine d'années, la Métropole du Grand Nancy a souhaité s'engager dans ce dispositif proposé dans le cadre de l'article 21 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'objectif est de substituer le Stop Pub, déployé sur près de 4 boîtes aux lettres sur 10, par le Oui Pub, tout en intégrant un accompagnement et un suivi des volets organisationnels, sociaux-économiques et comportementaux.

L'expérimentation a débuté en septembre 2022 pour une durée de 3 ans. Les imprimés publicitaires sans adresse sont depuis cette date distribués uniquement aux personnes qui le souhaitent et qui ont donc apposé le macaron « Oui pub » sur leur boîte aux lettres. Ce changement de pratique vise, d'une part, à lutter contre le gaspillage et à réduire les déchets et, d'autre part, à améliorer la propreté de notre environnement au quotidien.

¹ Source : enquête Ademe • ² Source : enquête Ademe en 2020 auprès de 1000 particuliers représentatifs de la population française • ³ Source : Enquête Adrexo



Le dispositif "OUI PUB" favorise une distribution de publicités en boîte aux lettres uniquement aux personnes à qui elles seront utiles. Aujourd'hui, on sait que plus d'un tiers des boîtes aux lettres individuelles dans le Grand Nancy porte un autocollant "STOP PUB". Dans le cas contraire où l'autocollant "STOP PUB" n'est pas apposé, la publicité n'est pas forcément souhaitée pour autant et une grande partie des imprimés publicitaires sont donc jetés sans être lus.

À partir du 1^{er} septembre 2022, les publicités papiers sans adresses seront uniquement distribuées dans les boîtes aux lettres qui ont l'autocollant "OUI PUB".

C'est un changement important pour la Métropole du Grand Nancy, qui vise, d'une part, à lutter contre le gaspillage et réduire les déchets, d'autre part à améliorer la propreté de notre environnement quotidien.

VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À RECEVOIR DE LA PUBLICITÉ ? ALORS APPOSEZ L'AUTOCOLLANT CI-CONTRE SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES PERSONNELLE. PLUS DE RÉCEPTION PASSIVE, VOUS AVEZ LE CHOIX !



Les quelques chiffres suivants parlent d'eux-mêmes :

- › 670 500 tonnes d'imprimés publicitaires sans adresse étaient distribués en 2020¹ ;
- › 44 % des français jettent les publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention au moins une fois par semaine² ;
- › 35 % des boîtes aux lettres sur le territoire grand nancéien possèdent un autocollant « stop pub »³.

Les enquêtes réalisées en février 2023 indiquent que le taux d'apposition du « Oui pub » sur les boîtes aux lettres est de 23 % ; un chiffre en légère augmentation par rapport à octobre 2022.

Si les quantités de papier collectées sont en baisse depuis plusieurs années, il est toutefois difficile de quantifier l'impact réel du dispositif à ce jour.

Les ordures ménagères collectées par le Grand Nancy sont d'ailleurs encore constituées de près de 10 % de papier, soit un gisement annuel de l'ordre de 6 000 tonnes qui pourrait être recyclé s'il était correctement trié.

Indicateurs techniques de prévention

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Énergétique) :

	2010	2021	2022	2023
Tonnage ordures ménagères résiduelles	100	87,1	83,2	79,6
Tonnage cartons, emballages, verre et papier	100	110,1	107,0	106,6
Tonnage encombrants et déchetteries	100	124,4	106,9	106,6
TOTAL DMA	100	101,7	93,8	91,6



LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS



Les équipements pour la collecte en porte à porte

LES BACS

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'une puce électronique servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte. Afin d'assurer l'intégration dans leur

environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- › Couleur différente (bacs gris) ;
- › Intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- › Dispositifs escamotables enterrés pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy).

	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023	Évolution 2022-2023
Bacs Ordures Ménagères (dont points de regroupement)	67 022 (4 490)	66 995 (4 503)	66 774 (4 558)	- 0,3 %
Ecobacs Emballages (*)	5 315	5 409	5 414	+ 0,1 %
Ecobacs Verre (*)	1 359	1 381	1 374	- 0,5 %
Ecobacs Papier (*)	1 807	1 861	1 805	- 3 %
Bacs Cartons (**)	3 053	3 306	3 305	-
Total de Bacs	78 556	78 952	78 672	- 0,4 %

(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels

(**) réservés aux professionnels



Les écosacs

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L) Avant ECT*	Dotation en écosacs (50 L) A compter du 1er novembre 2020 suite à mise en place des ECT*
1 PERS	1 X 25 sacs	2 X 25 sacs
2 PERS	2 X 25 sacs	2 X 25 sacs
3 PERS	2 X 25 sacs	3 X 25 sacs
4 PERS	3 X 25 sacs	4 X 25 sacs
5 PERS et +	3 X 25 sacs	5 X 25 sacs

*ECT : Extension des Consignes de Tri

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'ecosacs.

Le Grand Nancy distribuait environ 4 millions d'ecosacs par an avant l'extension des consignes de tri à tous les plastiques en 2020. Avec cette extension des consignes de tri, le nombre d'ecosacs distribués a significativement augmenté ces dernières années (+ 54,6 % par rapport

à 2020). Ce chiffre est passé de 5 525 000 à 6 225 650 entre 2022 et 2023 (+ 12,7 %) pour la distribution à domicile.

Le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, secteur non-équipé de bacs. 1 028 050 sacs « noirs » ont été distribués en 2023.

Nombre de sacs distribués	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Ecosacs	5 164 600	5 525 000	6 225 650	+ 12,7 %
Sacs pour les ordures ménagères	804 960	880 830	1 028 050	+ 16,7 %
TOTAL	5 969 560	6 405 830	7 253 700	+ 13,2 %

Les équipements pour la collecte en apport volontaire

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.

LES CONTENEURS DE SURFACE

Pour la collecte du verre et du papier, 653 conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.

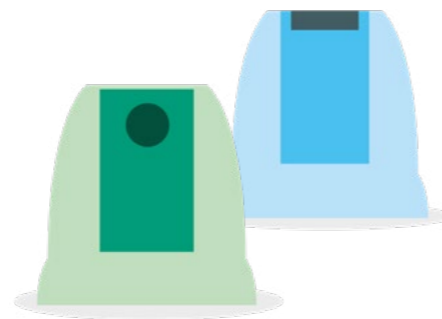
Depuis 2018, le Grand Nancy installe de nouveaux conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères.

Le dispositif Smartline présente les avantages suivants :



Au total, 818 bornes de surface sont installées sur le territoire à fin 2023.

Suite au renouvellement des marchés d'acquisition des conteneurs en 2023, un travail de design des nouvelles bornes sera réalisé en 2024.



- › **Désencombrement de l'espace public** : cette borne remplace 6 bacs installés sur 2 places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- › **Économie** : les bornes se posent à même le sol et ne nécessitent donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi-enterrés ou enterrés ;
- › **Hygiène** : une pédale en bas de la borne permet l'ouverture de la trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité (jusqu'à 4 m³) ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir cagettes et gros sacs, évitant les dépôts aux pieds de la borne.

En 2023, 148 conteneurs de ce type étaient installés.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue par le Grand Nancy est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier. 1186 conteneurs sont installés à fin 2023 sur le territoire.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- › Il évite la présence de bacs présentés à la collecte plusieurs heures avant le passage de la benne et pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) > amélioration de l'aspect visuel ;
- › Il réduit la manutention ;
- › Il externalise la gestion des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles > moins de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- › Il contribue à améliorer l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- › Il libère des locaux dans les immeubles ;
- › Il permet à l'utilisateur de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.



Les frais liés à l'acquisition des conteneurs semi-enterrés sont supportés par la Métropole du Grand Nancy et les travaux de pose par les bailleurs.

26 conteneurs semi-enterrés répartis sur 5 adresses ont été installés à proximité immédiate de grands ensembles collectifs.

	Nombre de conteneurs installés			
	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Papier
Avenue du 69e Régiment d'Infanterie - Essey-lès-Nancy	2	1	0,5	0,5
Rue François Evrard - Jarville	6	4	1	1
Rue du Maréchal Ney - Jarville	1	1	-	-
Rue Marius Piant- Laxou	2	2	-	-
Rue Camille Desmoulins - Tomblaine	2	2	-	-



En 2023, les services du Grand Nancy ont également dû procéder aux remplacements de 35 conteneurs semi-enterrés ayant subi des dégradations au cours des émeutes de juin et juillet. Leur remplacement a été systématiquement réalisé par des conteneurs semi-enterrés renforcés.

LES CONTENEURS ENTERRÉS

Afin de répondre aux problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, la Métropole du Grand Nancy dispose d'un autre type de contenants spécifiques : les conteneurs enterrés.

D'un volume de 5 m³, ces conteneurs permettent un stockage plus esthétique d'importantes quantités

de déchets. Quand cela est possible, des conteneurs de même type pour la collecte du verre et du papier sont intégrés aux projets en vue de faciliter le tri de ces matériaux.

Si un bailleur souhaite implanter des conteneurs enterrés, il doit supporter le surcoût de l'équipement par rapport à un conteneur semi-enterré ainsi que les frais liés aux travaux de pose.

En 2023, la Métropole du Grand Nancy a poursuivi son programme

de conteneurisation en installant 34 nouveaux conteneurs enterrés (tous flux confondus) répartis sur 12 adresses pour atteindre 288 conteneurs enterrés implantés sur le territoire à la fin de l'année.

Profitant de la réhabilitation globale du quartier autour de Nancy Thermal, centre aquatique et thermal situé en plein Cœur de Ville, les services de la Métropole ont notamment installé 11 conteneurs répartis sur 5 adresses, permettant ainsi la

conteneurisation complète du secteur pour la collecte des ordures ménagères.

En 2023, la Métropole du Grand Nancy a également fait le choix de densifier son réseau de conteneurs enterrés pour la collecte des emballages ménagers recyclables afin de permettre, à terme, une dépose 24h/24 et 7j/7 partout sur le territoire.

Les réalisations de l'année sont les suivantes :

Nombre de conteneurs installés

		Ordures ménagères	Emballages	Verre	Papier
Secteur Nancy Thermal	1 avenue du Maréchal Juin - Nancy	2	-	-	-
	39 avenue du Maréchal Juin - Nancy	2	-	-	-
	2 rue Camille Mathis - Nancy	2	-	-	-
	Rue du Placieux - Nancy	2	-	-	-
	30 rue Henner - Nancy	2	-	-	-
	Rue Sergent Blandan - Nancy	-	-	1	-
Autres réalisations	Rue Général De Gaulle - Malzéville	1	1	-	-
	11 avenue du XX Corps - Nancy	2	2	1	-
	Boulevard Lobau - Nancy	2	2	-	-
	1 rue de la Côte - Nancy	1	-	1	1
	23 rue du Pont Mouja - Nancy	1	1	1	-
	Rue Gabriel Mouilleron - Nancy	4	2	-	-

Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire :

Le nombre total de conteneurs par type est le suivant :

	2021	2022*	2023	Évolution 2023/2022
Conteneurs de surface	734	822	818	- 0,5 %
Conteneurs enterrés	211	257	288	+ 12,1 %
Conteneurs semi-enterrés	1 155	1 193	1 186	- 0,6 %
TOTAL	2 100	2 272	2 292	+ 0,9 %

Le nombre de conteneurs par flux est le suivant :

	2021	2022*	2023	Évolution 2023/2022
PAV Verre	456	467	468	+ 0,2 %
Dont de surface	310	314	312	- 0,6 %
Dont enterrés	42	45	48	+ 6,7 %
Dont semi-enterrés	104	108	108	-
PAV Papier	464	489	492	+ 0,6 %
Dont de surface	321	339	341	- 0,6 %
Dont enterrés	40	43	44	+ 2,3 %
Dont semi-enterrés	103	107	107	-
PAV Ordures ménagères	805	906	915	+ 1 %
Dont de surface	103	152	148	- 2,6 %
Dont enterrés	110	144	163	+ 13,2 %
Dont semi-enterrés	592	610	604	- 1 %
PAV Emballages	375	410	417	+ 1,7 %
Dont de surface	-	17	17	-
Dont enterrés	19	25	33	+ 32 %
Dont semi-enterrés	356	368	367	- 0,3 %
TOTAL	2 100	2 272	2 292	+ 0,9 %

* les chiffres 2022 ont été révisés en lien avec le prestataire de collecte

Entretien et maintenance

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

Sont concernées par cette opération, le remplacement des pièces défectueuses des différents conteneurs et bacs (couvercles, roues...), le lasurage des conteneurs semi-enterrés...

LAVAGE

	Lavage extérieur	Lavage complet
Bacs en points de regroupement	-	3 x / an
Conteneurs de surface	2 x / an	À la demande du Grand Nancy
Conteneurs semi-enterrés	2 x / an	2 x / an pour les OMR À la demande pour les autres flux
Conteneurs enterrés	À la demande pour les OMR 2 x / an pour les autres flux	2 x / an pour les OMR À la demande pour les autres flux

LA COLLECTE DES DÉCHETS



La collecte en porte à porte et en apport volontaire

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte) ou celui de conteneurs (enterrés, semi-enterrés ou bornes de surface). Par exception, beaucoup d'immeubles ne disposant pas d'espace pour le stockage des bacs dans l'hypercentre de Nancy, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs. Un programme de conteneurisation vise toutefois

à supprimer progressivement la dépose de sacs sur le domaine public.

Depuis 2020, la fréquence de collecte en porte-à-porte varie selon les secteurs de 1 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

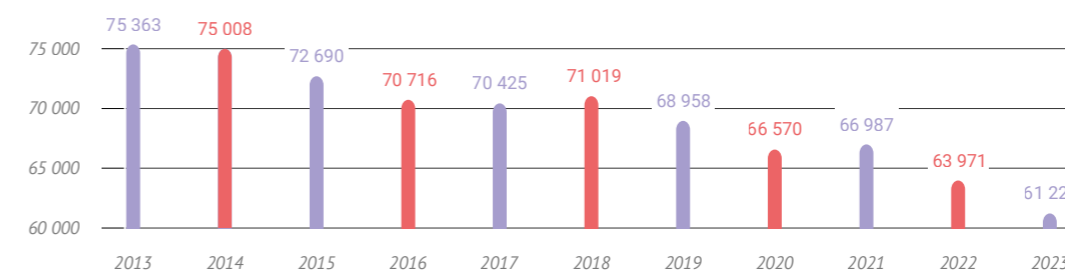
- > Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;
- > Autres secteurs de Nancy : 2 fois par semaine (C2), sauf le secteur dit « 4B » 1 fois par semaine (C1) ;
- > Communes hors Nancy : 1 fois par semaine (C1).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation de Ludres où ils seront incinérés.

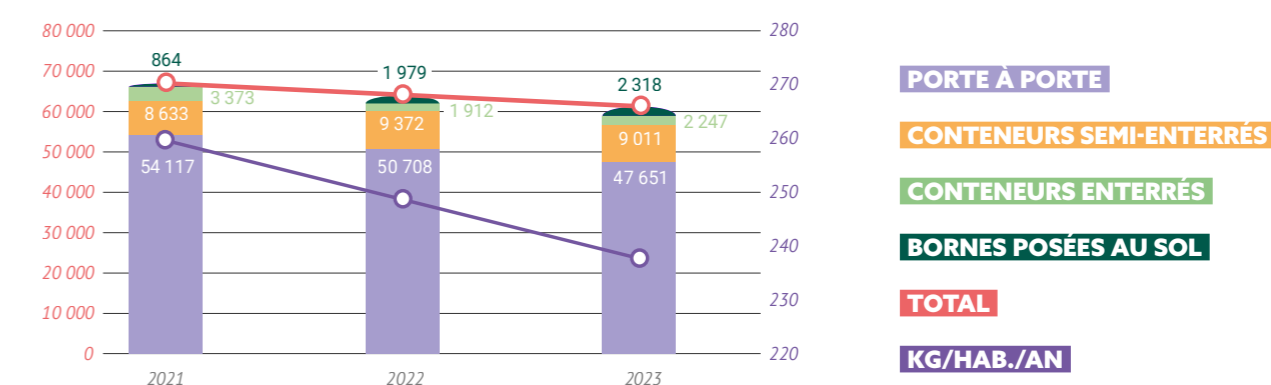
En 2023, 61 227 tonnes d'OMR ont été collectées sur le Grand Nancy soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2022 et une baisse de 18,8 % par rapport à 2013.

Evolution des tonnages d'OMR sur 10 ans



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 et en 2021 où elle a augmenté faiblement (+ 0,84 % et + 0,63 %), augmentation conjoncturelle constatée au niveau national. Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA.

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées par type de collecte



Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 237 kg d'ordures ménagères en 2023, chiffre en deçà de la moyenne par habitant du Grand Est en typologie urbaine qui s'élevait à 258 kg/an en 2021 mais également de la moyenne nationale établie à 252 kg/an/hab⁴ dans cette même typologie d'habitat.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière). Si la quantité globale de déchets recyclables collectée en porte-à-porte et en point d'apport volontaire (17 706 t) baisse de 0,4 % par rapport à 2022, celle-ci masque de profondes disparités entre les flux.

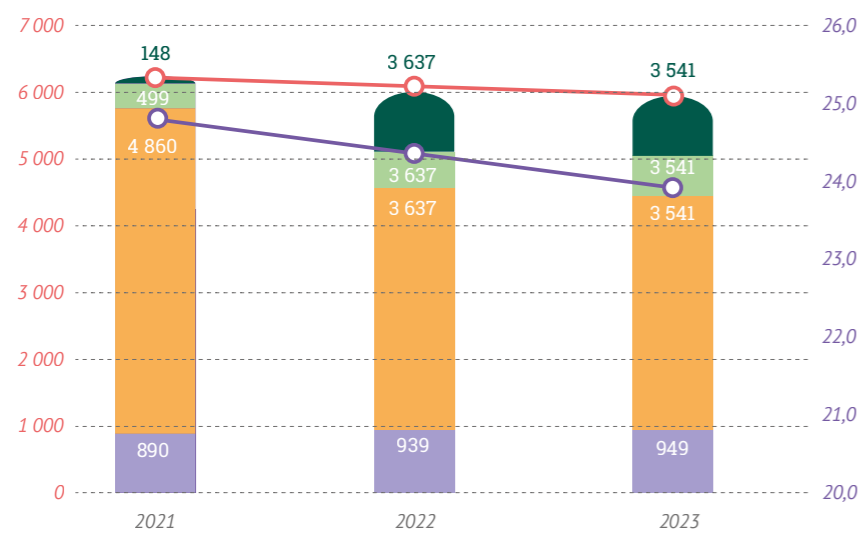
Le verre

Le verre est essentiellement collecté en apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), ou en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels.

Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant de 1 à 15 fois par mois. La quantité de verre collectée baisse légèrement en 2023 (- 1,3 %) pour atteindre 6 196 tonnes.

Le ratio de 24 kg de verre collecté par habitant et par an est inférieur à la moyenne du Grand Est en milieu urbain ainsi qu'à la moyenne nationale, toute deux de 28 kg/an/hab.

Evolution des quantités de verre collectées par type de collecte



D'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau recyclable à l'infini mais non-incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens.**

Le papier

Le papier est essentiellement collecté en apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), ou en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels.

Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

La quantité de papier collectée en 2023 baisse significativement par rapport à 2022 (- 11,7 %) pour atteindre 2 846 t. Depuis plusieurs années, toutes les collectivités constatent une stagnation voire une baisse des quantités de papier collectées en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple).

UNE COLLECTE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

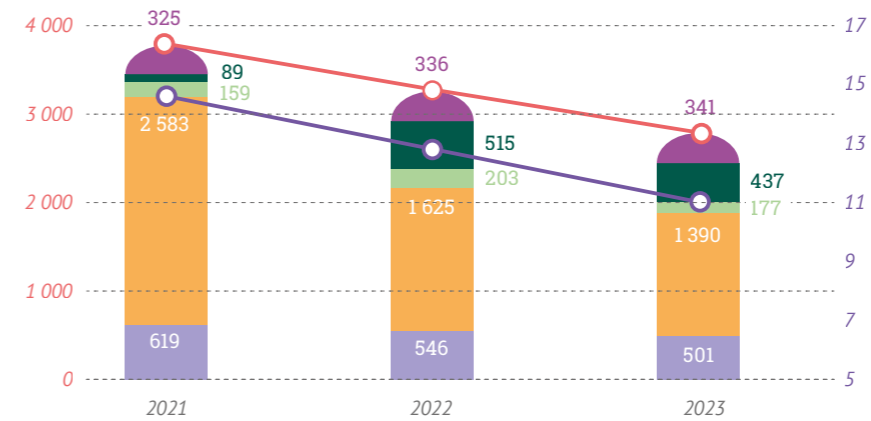
Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés. L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy pour cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire. Cette opération a permis

à CRI-Adlis la réinsertion professionnelle de 10 personnes exclusivement dédiées à la collecte et au tri du papier : 6 personnes pour la collecte, 3 personnes pour le tri sur son site et 1 personne pour le suivi administratif des demandes et la validation des tournées.

En 2023, 341 tonnes ont été collectées (+ 1,4 % / 2022) auprès de 1009 sociétés.



Evolution des quantités de papier collectées par type de collecte



Les emballages

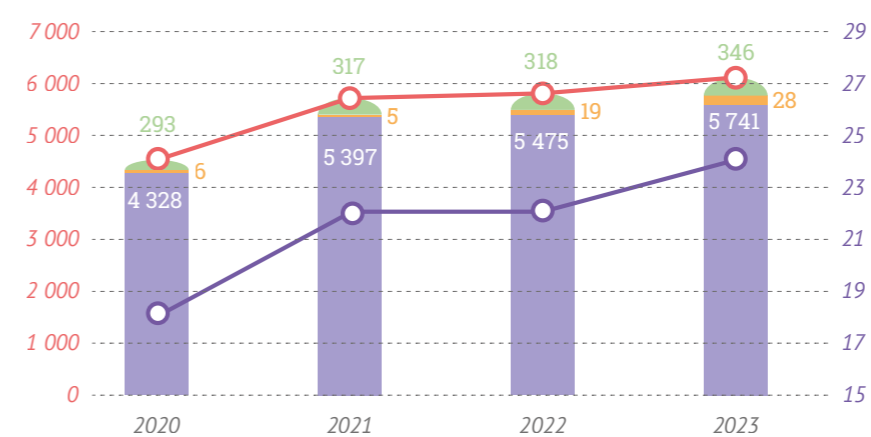
Les emballages sont collectés en porte-à-porte grâce à des écosacs (sacs transparents) ou des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte

est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les plastiques et les emballages métalliques (acier et aluminium).

La quantité d'emballages collectée en 2023 augmente par rapport à 2022 (+ 5,5 %) pour atteindre 6 132 tonnes.

La qualité du tri des emballages est stable en 2023 puisque le taux de refus de tri est passé de 13,2 % en 2022 à 13,5 % en 2023.

Evolution des quantités d'emballages collectées par type de collecte



Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange. Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 34,8 kg d'emballages et de papiers par an contre 47 kg dans le Grand Est en milieu urbain et 47 kg au niveau national dans cette même typologie d'habitat.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux au niveau de la Métropole.

Les cartons des professionnels

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée sur le Grand Nancy. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités),

LES TEXTILES

Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2019, les habitants du Grand Nancy jetaient 6,9 kg/hab./an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2019), chiffre inférieur à ce qui était constaté en 2011 (11 kg/hab./an).

soit en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) dans l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine dans les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

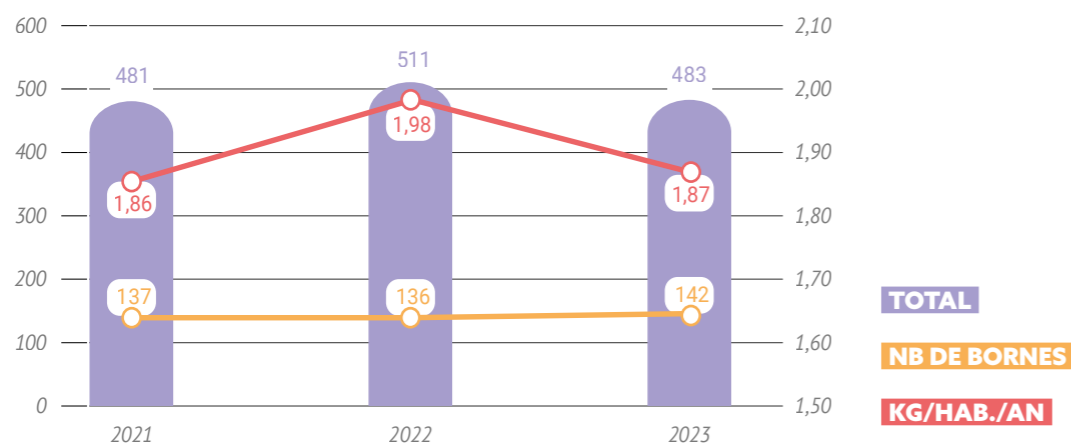
En janvier 2023, une collecte quotidienne des cartons et des emballages des professionnels de l'hypercentre de Nancy a été mise en place directement au sein des enseignes. Cette prestation a permis une nette amélioration du tri et de la propreté des rues.

En 2023, 2 532 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels du Grand Nancy, tonnage en hausse par rapport à 2022 (+ 3,3 %).

Depuis 2012, des bornes de récupération des textiles ont été mises en place pour permettre le réemploi et le recyclage des textiles, en partenariat avec Refashion et Ecotextiles.

Au 31 décembre 2023, 142 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 483 tonnes de textiles (- 5,5 % / 2022) dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Evolution du tonnage de textiles collecté



LA COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Jusqu'en 2021, une collecte en porte-à-porte des déchets encombrants était organisée une fois par an, à l'aide d'une benne à compaction. Les déchets encombrants ainsi collectés étaient ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non-dangereux, car imbriqués les uns aux autres,

ce qui empêchait de séparer les différentes matières.

La Métropole du Grand Nancy a depuis fait le choix de revisiter ce service de collecte des encombrants. À compter de 2022, la collecte annuelle des encombrants a été supprimée au profit d'une collecte d'encombrants sur rendez-vous afin

de créer un service complémentaire aux 9 déchetteries métropolitaines.

Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2022, les Grands Nancéiens ont la possibilité de prendre rendez-vous pour la collecte de leurs encombrants en s'inscrivant en ligne sur la plate-forme dédiée ou via un simple appel auprès

des agents de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable. Ce nouveau service est facturé en fonction du volume de déchets collecté et la gratuité est offerte sur justificatif aux demandeurs d'emploi, aux personnes relevant des minimas sociaux, aux ménages dont le quotient familial est inférieur à 575 € (sur la base d'une attestation

de la CAF) ainsi qu'aux seniors relevant du minimum vieillesse et aux étudiants.

Les encombrants collectés par le prestataire du Grand Nancy sont ensuite acheminés vers les déchetteries et déposés dans les bennes adéquates. Ce dispositif permet donc une meilleure valorisation des déchets collectés

chez les particuliers. En 2023, 1 683 collectes ont été réalisées.

Par ailleurs, des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

RÉSULTATS 2023 : LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE EN CHIFFRES

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	Kg/hab.
Ordures ménagères	66 987	63 971	61 227	- 4,3 %	237
Emballages	5 719	5 815	6 132	+ 5,5 %	23,8
Verre	6 397	6 278	6 196	- 1,3 %	24
Papier	3 775	3 224	2 846	- 11,7 %	11
Cartons	2 398	2 452	2 532	+ 3,3 %	-
Textiles	481	511	483	- 5,5 %	1,9
Encombrants en porte à porte	825	-	-	-	-

La collecte en déchetteries

Le Grand Nancy met à disposition de ses usagers neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier...), déchets de bricolage (gravats, bois...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huiles...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture...).



DÉCHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE

LES 9 DÉCHETTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

<p>Art-sur-Meurthe : route de Saulxures Heillecourt : Parc d'Activités Est Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard : RN 4 Ludres : RN 57 Malzéville : proche rond point de Pixérécourt Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)</p>	<p>Lundi au vendredi 13h à 18h30*</p> <p>Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 11h45 et 13h à 18h30*</p>
<p>Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913) Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic</p>	<p>7 j / 7 - 9h à 11h45 et 13h à 18h30*</p>
<p>Nancy : boulevard Jean Moulin</p>	<p>7 j / 7 - 7h30 à 18h30</p>

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

DISPOSITIF D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Fonctionnement

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture.

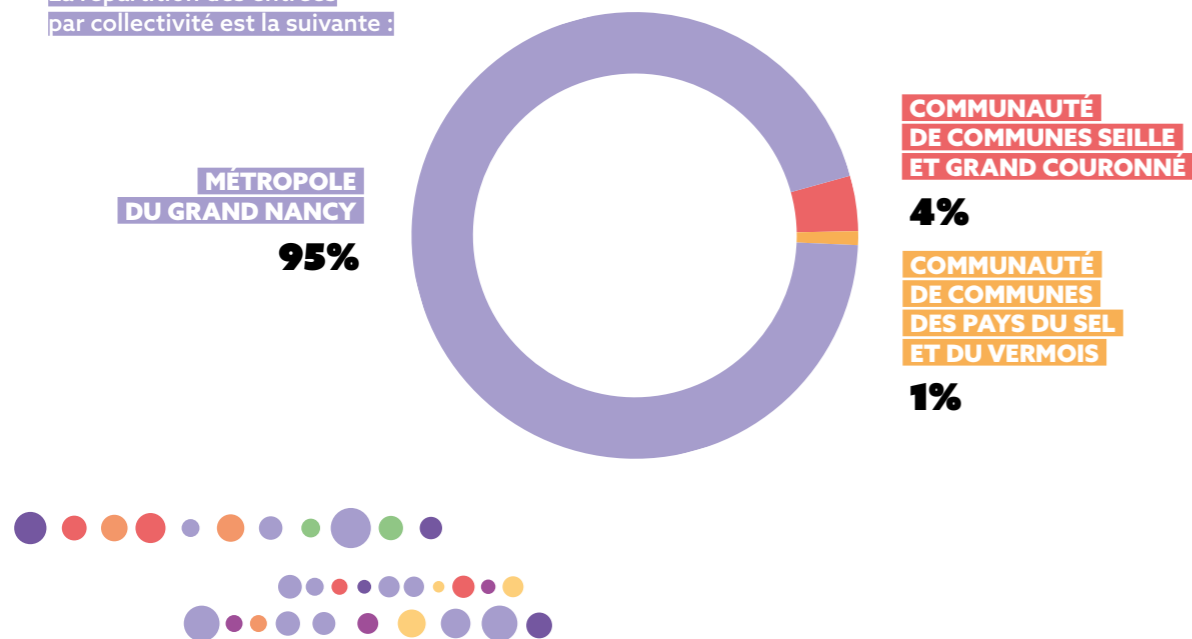
Leurs dépôts leurs sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

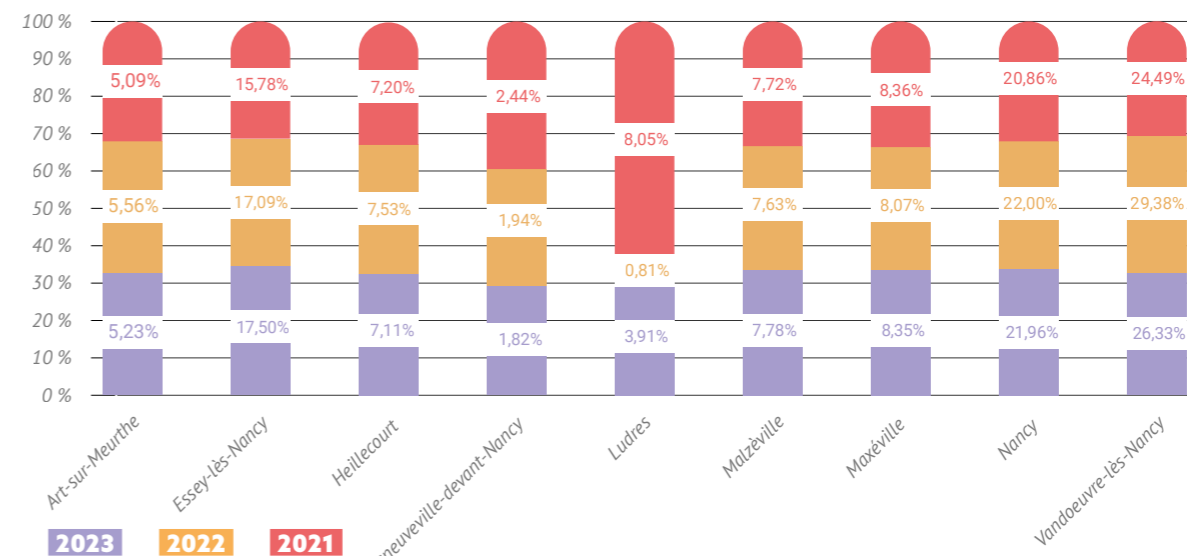
Bilan de l'année 2023

En 2023, 344 782 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'utilisateurs confondus. Cette stabilité du nombre d'entrées par rapport à 2022 (- 0,5 %) est cohérente avec la stabilité des tonnages collectés sur les déchetteries en 2023.

La répartition des entrées par collectivité est la suivante :



La répartition des entrées par déchetterie est la suivante :



En raison de travaux de reconstruction, la déchetterie de Ludres a été fermée à compter de mars 2022. Si le site a rouvert en janvier 2023, le contrôle d'accès n'a été remis en place qu'en milieu d'année, ce qui explique la faible représentativité de ce site en 2022 et 2023 et l'augmentation du nombre d'entrées dans les

déchetteries de Vandœuvre-lès-Nancy et Nancy.

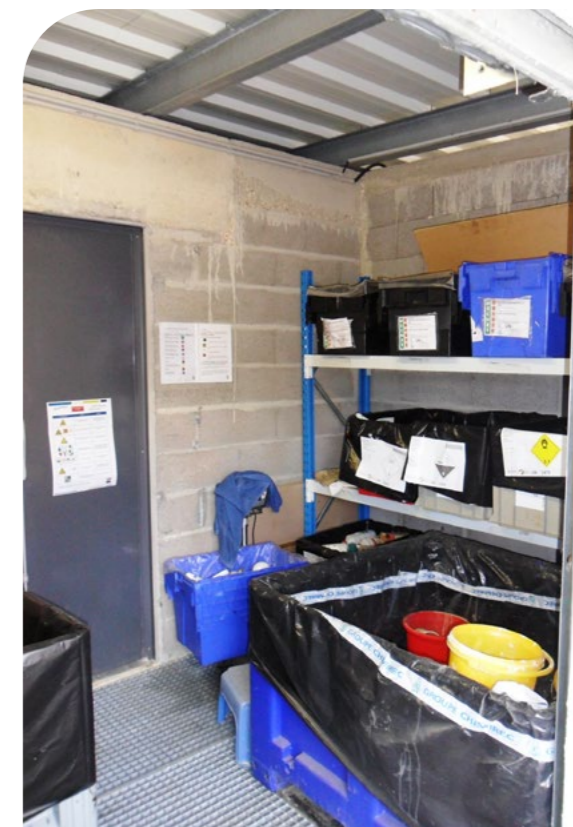
La gestion des accès en déchetterie permet de mettre en évidence que 3 déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandœuvre-lès-Nancy (26,33 %), Nancy (21,96 %) et Essey-lès-Nancy (17,5 %).

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

Les déchets non-dangereux

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- › Gravats ;
- › Ferrailles ;
- › Bois ;
- › Végétaux ;
- › Cartons ;
- › Encombrants ;
- › Bouchons ;
- › Polystyrène ;
- › Bâches et films plastique ;
- › Pneus (sans jantes) ;
- › Huiles de friture (déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt, Ludres et Malzéville) ;
- › Huiles minérales ;
- › Huisseries (Nancy, Ludres et Maxéville) ;
- › Plâtre (Nancy et Maxéville).



Les déchets toxiques

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs... Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre. Pour éviter cela, le Grand Nancy a mis en place :

Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans structures spécialisées. En 2023, 10 tonnes de piles ont été collectées.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE dans ses déchetteries.

Une convention est établie avec OCAD3E et Ecosystem, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets. À cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets dans les déchetteries.

Les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- › Le gros électroménager froid (GEMF) ;
- › Le gros électroménager hors froid (GEMHF) ;
- › Les écrans ;
- › Les petits appareils en mélange (PAM) ;
- › Les lampes à décharge.

En 2023, 1 533 tonnes de DEEE, soit 6,2 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une hausse de 6,1 % par rapport à 2022. Cette organisation a permis de collecter 401 643 appareils électriques et électroniques ainsi que 63 947 lampes en 2023.

	2021 (t)	2022 (t)	2023 (t)	Évolution 2022-2023	Nombre d'objets récupérés
GEM HF	511,2	476,1	537,4	+ 12,9 %	10 174
GEM F	304,8	280,5	290	+ 3,4 %	5 472
ECRANS	139,6	125,2	136,2	+ 8,8 %	11 526
PAM	612,5	555,8	562,8	+ 1,3 %	374 471
LAMPES	5,8	6,4	6,3	- 1 %	63 947
TOTAL	1 574	1 444	1 532,7	+ 6,1 %	465 590

Une collecte des déchets dangereux des ménages

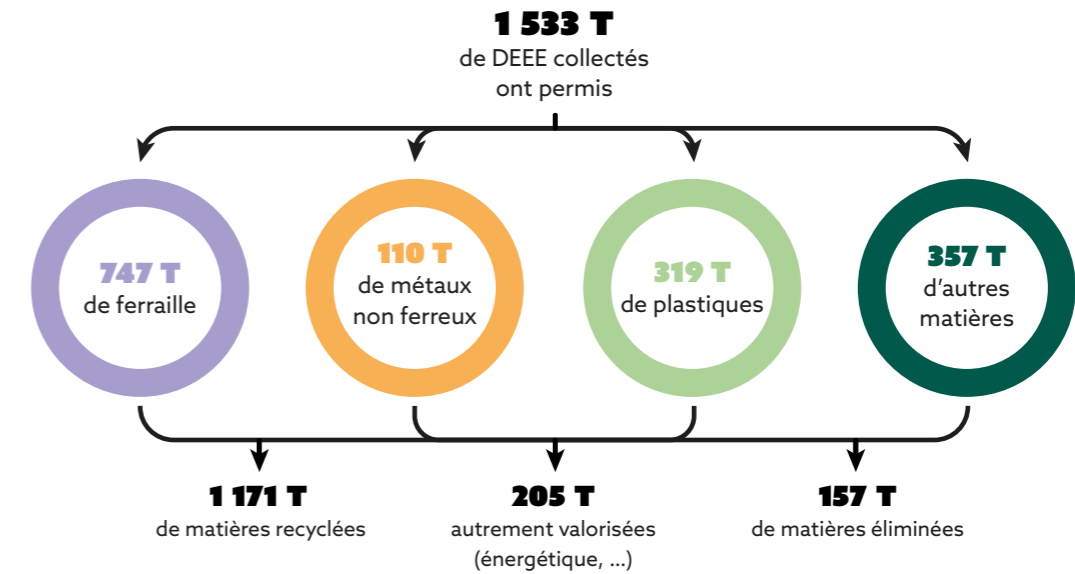
Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.

Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2023, 236 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS.

89 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.

Les DEEE ménagers sont ensuite acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Les résultats de cette valorisation sont les suivants :



Les DEEE collectés par Ecosystem sont acheminés vers les sociétés suivantes :

- › Gros électroménager hors froid : Eska - Strasbourg ;
- › Gros électroménager froid : Remondis - Saint Thibault ;
- › Ecrans et écrans plats : Envie Sud Est - Villeurbanne ;
- › Petits appareils en mélange : Remondis - Saint Thibault ;
- › Lampes : Lumiver (59), Indaver (BE), Artemise (10).

Les deee particuliers...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Ecosystem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2023 s'élève à 6,3 tonnes.

En 2022, le Grand Nancy a conventionné avec Ecosystem pour mettre en place une collecte gratuite

des petits appareils extincteurs sur les déchetteries. Les petits appareils extincteurs sont tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 L ou 2 kg : appareil à poudre, mousse et eau, appareils fixes ou portatifs.

Les meubles

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy en 2014, Essey-lès-Nancy en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Éco Mobilier. 6 187 tonnes ont ainsi été collectées en 2023 ce qui représente une hausse de 7,7 % par rapport à 2022.



Les bouchons plastiques

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. La convention a été renouvelée en 2021. 11,8 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées en déchetteries en 2023.

Les films plastiques et polystyrène

Depuis 2011, le Grand Nancy réalise une collecte séparée des films plastiques et du polystyrène sur les déchetteries accueillant les professionnels à savoir Nancy, Ludres et Maxéville. En 2023, 257 m³ de films plastiques et 2 442 m³ de polystyrène ont été collectés.

DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHETTERIE

Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- › Ordures ménagères ;
- › Pneus jantés ;
- › Bouteilles de gaz ;
- › Déchets d'amiante liée ;
- › Déchets radioactifs.

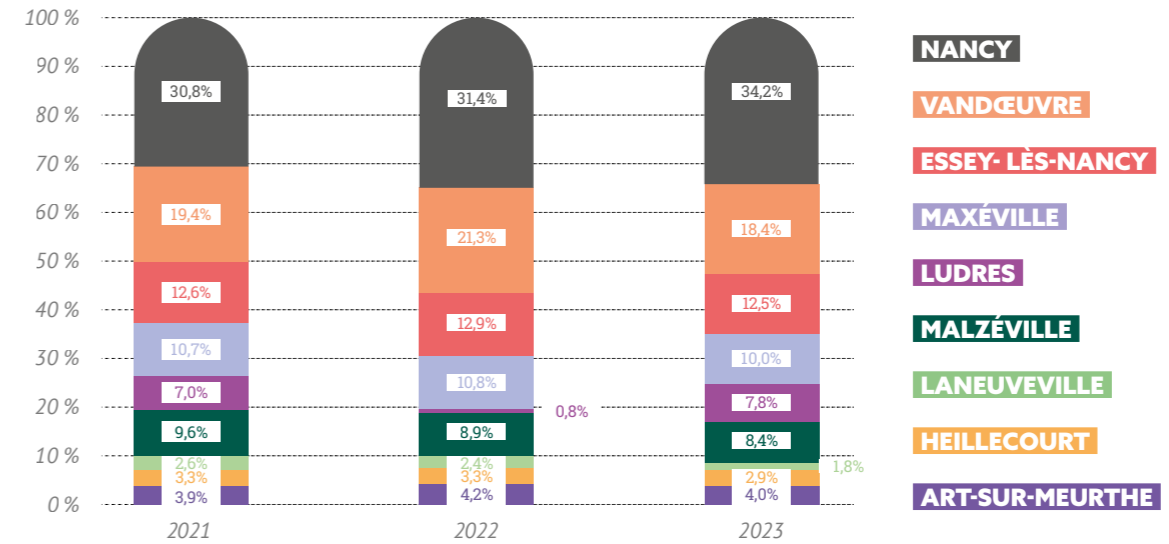
Le plâtre et les huisseries

Depuis le 1^{er} avril 2020, date de démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries, le Grand Nancy collecte séparativement les huisseries dans les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville et le plâtre dans les déchetteries de Nancy et Maxéville. Ainsi, en 2023, 196 tonnes de plâtre et 53 tonnes d'huisseries ont été collectées.



La répartition des tonnages collectés par déchetterie dans le tonnage global collecté en déchetterie est la suivante :

En 2023, plus de 75 % des tonnages sont collectés dans les déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Maxéville et Essey-lès-Nancy.

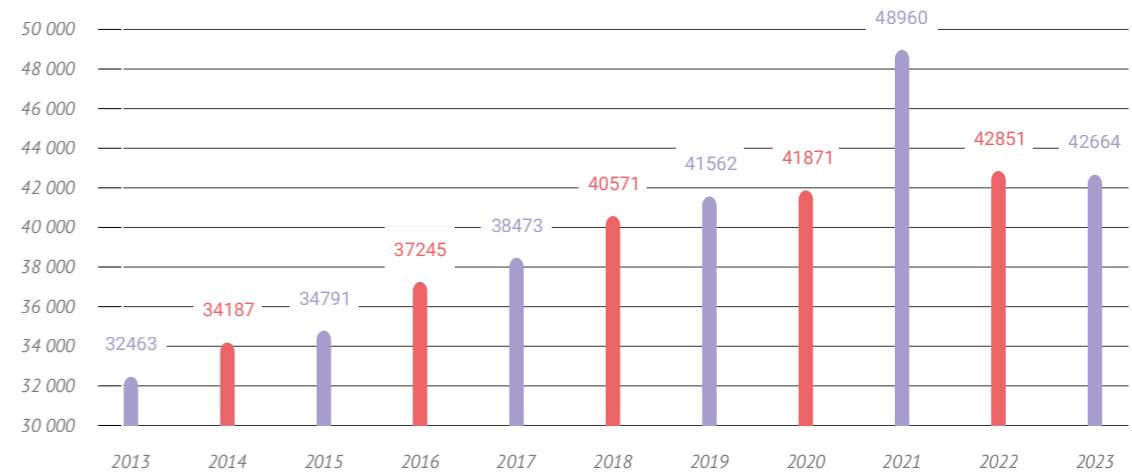


RÉSULTATS 2023 : LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE EN CHIFFRES

	2021	2022	2023	% sur total 2023	Évolution 2022-2023
Gravats	11 273	9 561	9 167	21,5 %	- 4,1 %
Divers	15 252	13 715	12 892	30,2 %	- 6 %
Cartons	1 090	1 001	1 002	2,3 %	+ 0,1 %
Végétaux	6 553	4 831	5 435	12,7 %	+ 12,5 %
Bois	5 093	4 524	4 336	10,2 %	- 4,2 %
Ferrailles	1 507	1 299	1 320	3,1 %	+ 1,6 %
Plâtre	110	142	196	0,5 %	+ 37,6 %
Huisseries	38	47	53	0,1 %	+ 12 %
DEEE	1 568	1 438	1 526	3,6 %	+ 6,2 %
Déchets diffus spécifiques	298	300	324	0,8 %	+ 8,1 %
Meubles	5 878	5 747	6 187	14,5 %	+ 7,7 %
Huiles alimentaires	12	6	8	-	+ 26,2 %
Lampes/néons	5	7	6	-	- 14,3 %
Piles	13	13	10	-	- 20,7 %
Bouchons	22	8	12	-	+ 47,5 %
Pneus	136	110	107	0,3 %	- 2,8 %
Huiles minérales	46	36	33	0,1 %	- 8,1 %
Batteries	17	16	8	-	- 48 %
Polystyrène	43	37	37	0,1 %	-
Films plastiques	6	13	5	-	- 59 %
TOTAL	48 960	42 850	42 664	100 %	- 0,4 %

Evolution des tonnages collectés en déchetteries depuis 10 ans

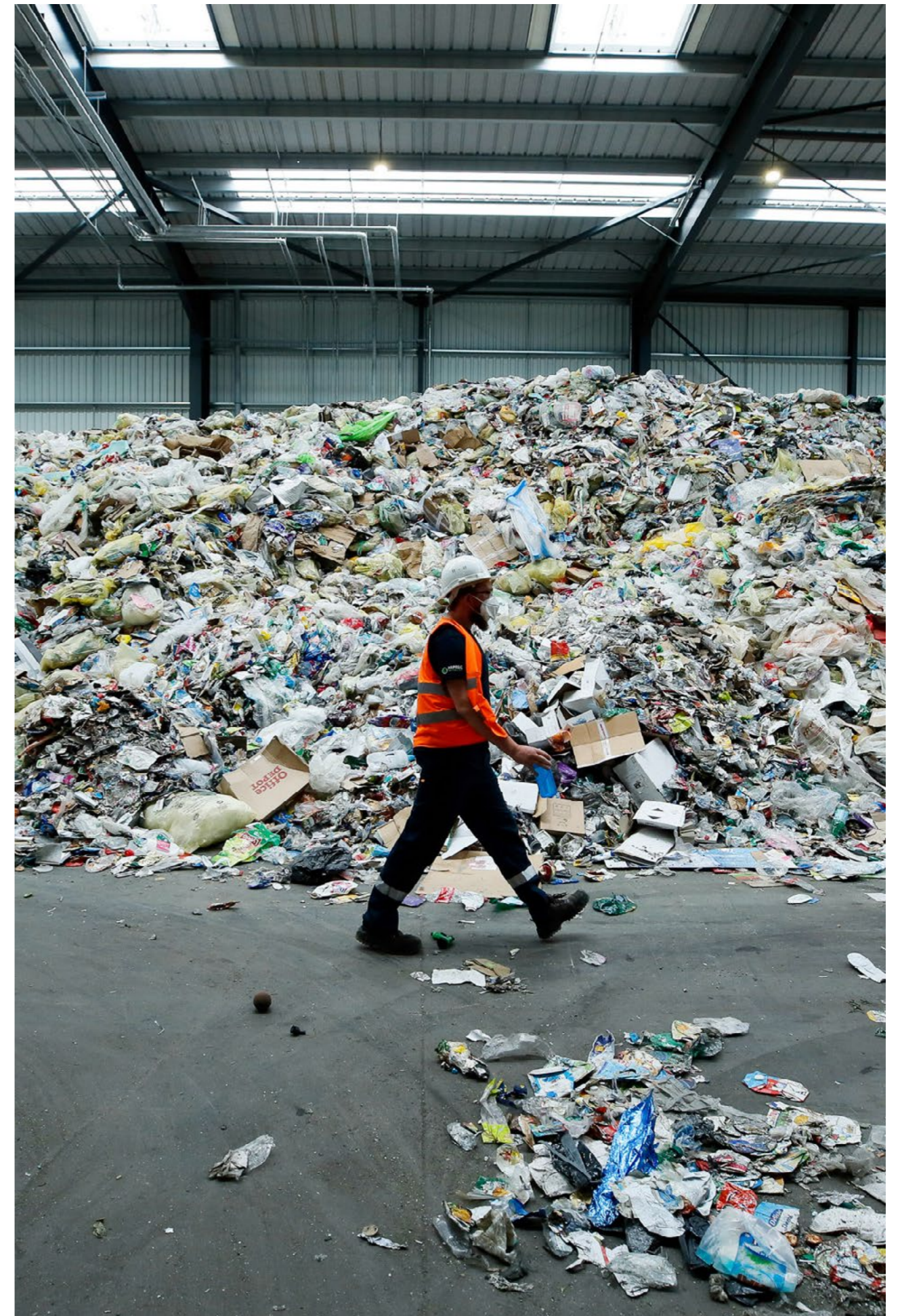
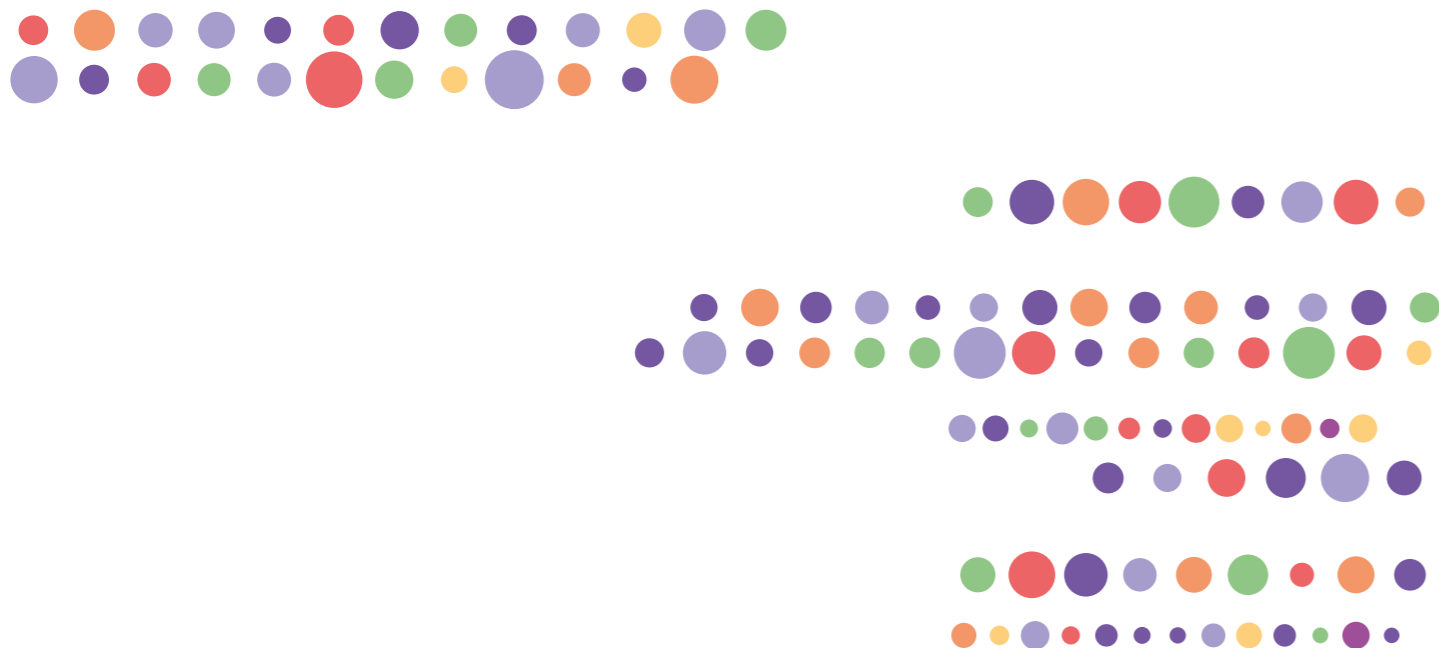
En 10 ans, le tonnage collecté en déchetterie a augmenté de 31,4 %.



Bilan des tonnages collectés en 2023

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Ordures ménagères	66 987	63 971	61 227	- 4,3 %
Collecte sélective	18 288	17 769	17 706	- 0,4 %
Encombrants en porte à porte	825	-	-	-
Déchetteries	48 960	42 850	42 664	- 0,4 %
Textiles	481	511	483	- 5,5 %
Autres déchets*	1 541	1 272	1 324	+ 4 %
TOTAL	137 081	126 373	123 430	- 2,3 %

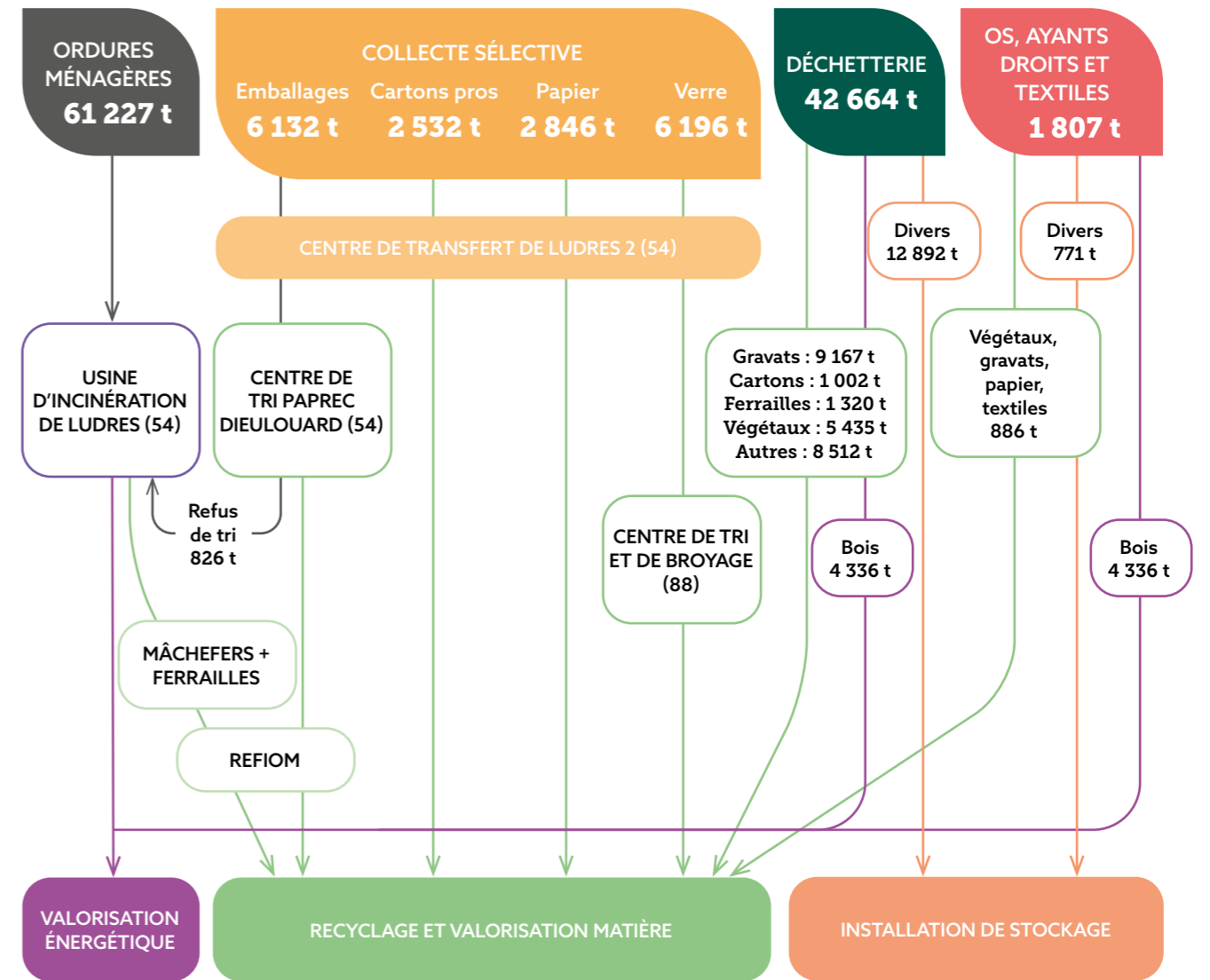
*Les autres déchets sont constitués des déchets apportés par certains apporteurs autorisés par le Grand Nancy directement sur Ludres 2 ou les déchets provenant des ordres de service.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Synopsis du traitement des déchets de Grand Nancy



Les déchets collectés par le Grand Nancy sont traités selon 4 filières :



Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

LE TRI

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers un centre de tri de pour y être triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Depuis le 1er avril 2020, les emballages sont acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard (54).

Le verre collecté est envoyé sur le centre de tri et de broyage SIBELCO Green Solution situé à Saint- Minge dans les Vosges (88), afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant d'être transféré à l'usine de recyclage OI Manufacturing situé à Gironcourt sur Vraine (88).

Depuis le 1er avril 2020, une partie du tonnage de papier collecté, après un transit à l'usine de Ludres 2 (54), est acheminé directement chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé. Néanmoins, la baisse de la qualité du tri du papier amène parfois le centre de transit de Ludres 2 à diriger le papier vers le centre de tri Triest (88) afin de le débarrasser de ses indésirables avant transfert à l'usine Norske Skog.

Enfin, le carton issu des activités professionnelles collecté transite sur Ludres 2 où il fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi chez Citraval, entreprise basée à Chavelot (88).

LE RECYCLAGE

Les emballages et le verre

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citéo, éco organisme agréé par l'État chargé de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citéo se compose principalement d'un soutien à la tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citéo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans.



Les matières recyclées et les repreneurs sont les suivants :

Flux de déchets	Prestataires	Echéance
Plastiques, aluminium et petits aluminiums souples	Suez	31/12/2023
Flux développement* et films plastiques	Citéo	31/12/2023
Briques alimentaires	Revipac	31/12/2023
Cartonnettes, cartons de déchetteries et acier	Paprec	31/12/2023
Verre	OI France	31/12/2023

* le flux développement est constitué des plastiques foncés, des pots et des barquettes.

En 2023, les usines privilégiées par les recycleurs pour ces différents matériaux sont les suivantes :

- › **Plastiques** : France Plastique Recyclage à Limay (78), Wellman à Verdun (55), Regene Atlantique à Bayonne (64), MPB à Chalon sur Saône (71), Machaon à Chalon en Champagne (51), Masotina (Italie) ;
- › **Briques alimentaires** : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88) ;
- › **Cartonnettes** : Blue Paper à Strasbourg (68), Saica Paper France (71) ;
- › **Cartons de déchetteries** : Blue Paper à Strasbourg (68), Saica Paper France (71) ;
- › **Acier** : Arcelor Mittal Belval & Differdang (Luxembourg) ;
- › **Aluminium** : Next Métal à Isigny-le-Buat (50) et HKS (Belgique) ;
- › **Petits aluminiums souples** : Alunova (Allemagne) ;
- › **Verre** : OI France à Gironcourt (88).

Le papier

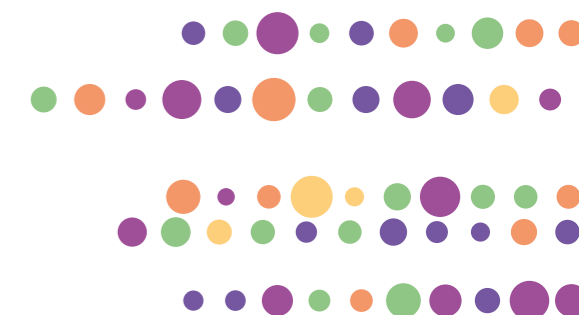
Comme indiqué au-dessus, depuis le 1er avril 2020, l'intégralité du tonnage de papier collecté est acheminé chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé.

Le carton des professionnels

Les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaysersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (68).

La ferraille issue des déchetteries

La ferraille collectée en déchetterie est amenée à Nancy (54) chez Eska, Groupe Derichebourg.



LE RECYCLAGE EN CHIFFRES

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Plastiques	1 100*	1 411	1 153	
PET Clair	456*	631	541	
Mix PEHD-PP	365*	285	270	- 18,3 %
Films plastique	86	271	22	
Flux développement	193	224	320	
Briques alimentaires	99*	128	140	+ 9,2 %
Cartons :	5 839*	5 380	5 705	
Issus de la collecte sélective	2 431*	2 337	2 399	+ 6 %
Issus des déchetteries	1 077	967	966	
Issus des professionnels	2 331	2 181	2 340	
Acier	293*	237	353	+ 49 %
Aluminium	39	31	67	+ 116,1 %
Verre	6 216	6 411	6 284	- 2 %
Papier	2 814	2 565	2 181	- 15 %
Papier issu du centre de tri	837	825	667	- 19,1 %
Ferraille des déchetteries	1 551	1 385	1 382	- 0,2 %
TOTAL	18 788	18 374	17 932	- 2,5 %

* corrections des chiffres indiqués dans le rapport annuel 2021

Valorisation organique : le compostage

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013.

Ce compostage permet, à partir des 5 435 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 405* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

* 1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

LES RESTITUTIONS DE COMPOST :

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie où conseils et informations leur sont dispensés grâce à la présence d'agents métropolitains et de personnel de la société Véolia. Transformés sur la plateforme de Betaigne Environnement à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an. En 2023, 40 restitutions de compost ont eu lieu et 991 tonnes ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération (+ 23 % / rapport à 2022).

Valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de VÉOLIA) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an).

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
O.M. Grand Nancy *	68 512	65 683	62 984	- 4,1 %
O.M. hors Grand Nancy **	30 775	30 233	27 362	- 9,5 %
Déchets hospitaliers	4 869	4 414	3 980	- 9,8 %
Déchets Industriels Banals (DIB)	5 775	8 666	13 488	+ 55,6 %
Autres déchets ménagers	-	-	-	-
Total reçu	109 931	108 996	107 814	- 1,1 %

* Dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

** Dont ordures ménagères, refus de tri

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »),

il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin

le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandœuvre.

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Incinéré à Ludres(*)	111 189	110 103	104 505	- 5,1 %
Incinéré sur autre site (**)	40	35	2 083	+ 5800 %
Mis en ISDND	593	267	1 281	+ 380 %
Mis en balles (***)	1 396	1 551	0	- 100 %

* Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

** Correspond aux déchets hospitaliers détournés

*** Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**** Concerne uniquement les mois de septembre

En 2023, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été arrêtées respectivement durant 3 semaines en juin et septembre pour les opérations de maintenance annuelle, dont une semaine commune S24. Une autre semaine d'arrêt des communs a été imposée par le sinistre de la cellule HT en janvier et des difficultés de redémarrage suite à l'arrêt technique de juin en raison d'une fuite sur une chaudière.

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des

déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours. En 2023, il n'y a pas eu de mises en balles mais des détournements de 2 005 tonnes d'OM du Grand Nancy produits lors des arrêts techniques, vers l'UVE AUREADE à La Veuve dans la Marne.

Le tonnage global incinéré en 2023 est en légère diminution par rapport à 2022 (- 5,1%). Les tonnages OM du Grand Nancy sont en diminution (- 4,1 % par rapport à 2022) tout comme les déchets hospitaliers (- 9,8 % par rapport à 2022) et les OM hors Grand Nancy (- 9,5 % par rapport à 2022). Les tonnages DIB sont en forte augmentation (+ 55,6% par rapport à 2022) et compensent en grande partie les diminutions citées précédemment.

FONCTIONNEMENT DE L'USINE ET DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

L'effectif de l'usine est de 30 personnes au 31 décembre 2023. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandœuvre, le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy et le réseau de Laxou/Villers.

La production d'électricité de l'usine a sensiblement diminué en 2023 par rapport à 2022 (- 16,7 %) en raison de l'incident sur la cellule HT en janvier 2023. Par ailleurs, en raison des conditions climatiques moins favorables et de fuites sur le réseau de chaleur, la vente de chaleur au réseau de Vandœuvre a diminué à 112 636 MWh (- 7,4 % par rapport à 2022).

La performance énergétique détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NO_x < 80 mg/Nm³ et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Heures de fonctionnement	16 451	16 087	15 274	- 5,1%
Tonnage incinéré/heure/ four	6,76	6,84	6,84	-
Vapeur produite (t vapeur)	312 271	314 168	288 837	- 8,1 %
Electricité produite (MWh)	35 754	35 110	29 253	- 16,7 %
Electricité vendue (MWh)	25 407	24 427	19 814	- 18,9 %
Chaleur vendue (MWh)	135 225	121 592	112 636	- 7,4 %

SOUS PRODUIT DE L'INCINÉRATION

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

Les mâchefers

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Tonnage incinéré (rappel)	111 189	110 103	104 505	- 5,1 %
Production mâchefers bruts				
* En t	24 089	22 751	22 071	- 3,0 %
* En t/t OM	0,22	0,21	0,21	-
Valorisation (en t)				
* Ferrailles sortie Ludres	101	99	100	+ 1 %
* Ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	2 196	1 407	2 921	+ 108 %
* Non ferreux plateforme mâchefers	281	342	214	- 37,4 %
Valorisation mâchefers (en t)				
* valorisation en Travaux Publics (y compris la valorisation des éventuels stocks constitués lors des années précédentes)	23 507	13 315	2 491	- 81,3 %
* mise en CET	0	0	0	-

Les quantités de ferrailles produites sont en très forte augmentation (+ 108%) en raison de l'augmentation des DIB traités qui contiennent des quantités de ferrailles supérieures aux déchets ménagers.

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 21 % du tonnage O.M. incinéré, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrillés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingenheld qui a valorisé en 2023 une très faible quantité de mâchefers.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

Les mâchefers sont stockés sur des plateformes autorisées, gérées par le groupement d'entreprises TTM/Lingenheld qui assure également leur valorisation lorsque des opportunités (chantiers routiers, ...) se présentent. En raison de ce phénomène de stockage/déstockage, les quantités valorisées peuvent être supérieures à celles produites pour une année donnée.

Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Tonnage incinéré (rappel)	111 189	110 103	104 505	- 5,1 %
Production mâchefers bruts				
* En t	3 046	3 213	3 233	+ 0,6 %
* En t/t OM	2,7 %	2,92%	3,09 %	+ 5,8 %

Les REFIOM, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'OM incinéré. Les REFIOM sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les

filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduaux (PSR).

Les REFIOM sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure

remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR et sont ensuite envoyées en installation de stockage.

Enfouissement

En 2023, les déchets issus des bennes « divers » de déchetteries ont été acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54). Ces déchets sont collectés par une

benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières et donc leur valorisation.

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Tonnages enfouis	16 959	14 478	13 664	- 5,6 %
Indicateur (base 100 en 2010)	120,7	103,1	97,3	-

(Tonnage 2010 : 14 050 tonnes)



LA COMMUNICATION

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole du Grand Nancy met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La collectivité multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants.

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, avec près de 200 000 personnes accompagnées depuis son ouverture, elle assure un rôle essentiel en matière de communication puisqu'elle :

- › informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur le service de collecte à domicile sur rendez-vous, sur les déchetteries et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...),
- › assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la distribution en porte à porte,
- › propose de la documentation, des animations et des expositions pédagogiques sur la prévention et le tri des déchets.

La MHDD répond à environ 15 000 demandes (visites sur site, demande téléphonique ou par mail) sur la gestion des déchets par an.



Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri



Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES AMBASSADEURS DE LA PRÉVENTION ET DU TRI EN CHIFFRES EN 2023 :

- › 1258 personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- › 532 personnes sensibilisées dans les collèges lycées et associations
- › 79 animations scolaires réalisées, soit 1930 élèves sensibilisés
- › 51 participations à des manifestations ou animations d'ateliers prévention produits ménagers ou cosmétiques.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et écocitoyennes pour lesquelles le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Pépinière

en vert, Fête de l'Energie), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, ateliers prévention produits cosmétiques et produits ménagers...).

Des visites au service de la sensibilisation

LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font également visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le parcours pédagogique situé dans l'ancien centre

de tri à l'usine. Une découverte ludique pour petits et grands avec exposition, vidéos, quiz et jeux.

24 visites du centre de valorisation des déchets de Ludres ont été organisées en 2023 représentant 562 visiteurs.

Jardins de ville, jardins de vie

Les 23 et 24 septembre 2023, la Métropole du Grand Nancy organisait la 19e édition de « Jardins de Ville, Jardins de Vie » au Domaine de Montaigu à Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy. 10 000 visiteurs ont participé à cette grande fête des éco-gestes qui réunissait 130 exposants (associations, artisans locaux, services de la collectivité...) dans les allées verdoyantes du parc pendant tout le weekend.

Cette année, le temps fort était consacré à la cuisine anti-gaspi avec la présence de deux chefs : le Cantinier, très présent sur Tik Tok, et le chef du restaurant Au Bistronome à Nancy.

Rendez-vous en 2024 pour les 20 ans !



- › **Salon Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires** du 02 au 06 mars au parc des expositions à Vandœuvre-lès-Nancy ;
- › **Transhumance des brebis** le 2 avril au plateau de Malzéville ;
- › **Inauguration Nancy Thermal** les 25 et 26 mars au Parc Sainte Marie à Nancy ;

Les Maîtres Composteurs

Au nombre de 3, les maîtres composteurs interviennent dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (29 animations scolaires réalisées, soit 725 élèves sensibilisés en 2023). Des composteurs et lombricomposteurs pédagogiques peuvent être installés dans les établissements scolaires. En 2023, 48 écoles établissements scolaires disposent d'un composteur pédagogique.

Les maîtres composteurs du Grand Nancy sont également sollicités pour animer des stands d'information sur le compostage/gestion des déchets verts/jardinage pauvre en déchets. En 2023, ils étaient présents sur les manifestations suivantes :

- › **Fête de la Nature** le 28 mai au parc de Madame de Graffigny à Villers-lès-Nancy ;
- › **Nature en Fête** les 6 et 7 mai au parc Ste Marie à Nancy ;
- › **Fête de la rhubarbe** le 8 mai à Houdemont ;
- › **Ma ville Nature** le 14 mai à Heillecourt ;
- › **Toit Toi mon Toit** le 10 juin au square de Lisbonne à Vandœuvre-lès-Nancy ;
- › **Boucle Verte Pulnoy** le 11 Juin à la MJC de Pulnoy ;
- › **Pépinière en Verts** les 2 et 3 septembre au parc de la Pépinière à Nancy ;
- › **Journée d'accueil des Nouveaux Nancéiens** le 23 septembre à la Mairie de Nancy ;
- › **Jardins de Ville, Jardins de Vie** les 23 et 24 septembre au domaine de Montaigu à Laneuveville-Devant-Nancy ;
- › **Bourses aux plantes** à Malzéville le 15 octobre Parc de la Douëra ;
- › **Marché de Pulnoy** le 19 Novembre ;
- › **Marché de Noël Vert** les 2 et 3 décembre à salle des fêtes de Gentilly à Nancy.

Ce sont près de 3 000 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets.



Écho du tri

L'Écho du tri est une publication trimestrielle qui fait partie intégrante des actions mises en place par la Métropole pour sensibiliser les Grands Nancéiens aux éco-gestes, au tri et à la prévention des déchets. Il permet d'aborder divers sujets (les collectes, les consignes de tri, les astuces pour jeter moins, les dispositifs à disposition du public pour composter, les déchetteries, les actions de prévention...).

L'Écho du tri est distribué toutes boîtes aux lettres, soit auprès de 138 000 foyers sur la métropole du Grand Nancy. Il est également déposé dans les lieux publics de la métropole : mairies, mairies de quartier à Nancy, musées, MJC, marché central...

L'Écho du tri est co-produit par la Direction Déchets Ménagers et la Direction de la Communication de la Métropole du Grand Nancy.

Depuis peu, le comité de rédaction est ouvert aux habitants qui souhaitent rejoindre l'aventure et proposer des sujets ou des initiatives à valoriser.



LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS

Les relations contractuelles

LES MARCHÉS RELATIFS À LA GESTION DES DÉCHETS

Huit marchés principaux et une délégation de service public permettent d'assurer la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers du Grand Nancy :

Prestation	Société	Type de contrat	Durée	Echéance
Pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) et la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables	Groupement RIMMA - ONYX EST	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Tri et conditionnement des emballages	PAPREC (sous-traitant ONYX EST)	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Gestion des déchetteries	NICOLLIN	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Traitement des déchets issus des déchetteries	ONYX EST	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Traitement des déchets verts	-ONYX EST (sous-traitant Betaigne Environnement)	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise de la ferraille	ECORE	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise des cartons des professionnels	CITRAVAL	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Reprise des papiers	NORSKE SKOG	Marché public	7 ans	31 mars 2027
Incinération des ordures ménagères	VALERGIE	Délégation de service public	10 ans	30 juin 2026

LES ÉCO-ORGANISMES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs. La Responsabilité Élargie du Producteur est basée sur le principe du « pollueur payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Pour

s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco organismes, ou de former leur propre système individuel. Pour être agréés par les pouvoirs publics, les futurs éco organismes doivent répondre à un cahier des charges d'agrément de la filière qui les concerne. L'agrément est ensuite délivré pour une durée maximale de 6 ans.

Né en 1975, ce principe a pris un réel essor en 1992 avec les emballages ménagers et s'est ensuite étendu aux piles et accumulateurs, aux papiers, aux DEEE et continue à ce jour de se développer (déchets dangereux, meubles, textiles, ...).

Le Grand Nancy a signé une convention avec les éco organismes suivants :

Eco organismes	Déchets concernés
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes usagées et petits extincteurs
EcoMaison	Meubles
EcoDDS	Déchets dangereux
Refashion	Déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie
Corepile	Piles et accumulateurs

Les aspects financiers

Le Grand Nancy finance la gestion du service public local des déchets ménagers et assimilés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le choix du mode de financement détermine la nature administrative ou industrielle et commerciale du service et, par voie de conséquence, le caractère facultatif ou obligatoire de la création d'un budget annexe dédié.

Depuis l'exercice 2021, un budget annexe « déchets » a été créé afin d'individualiser les coûts complets de la compétence, répondant en cela à la demande de la Chambre Régionale des Comptes. S'agissant d'un service public administratif, le budget annexe obéit aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M 57.

LES INVESTISSEMENTS

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

- › Acquisition de bacs et conteneurs ;
- › Maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- › Construction et entretien des déchetteries ;
- › Travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Dépenses

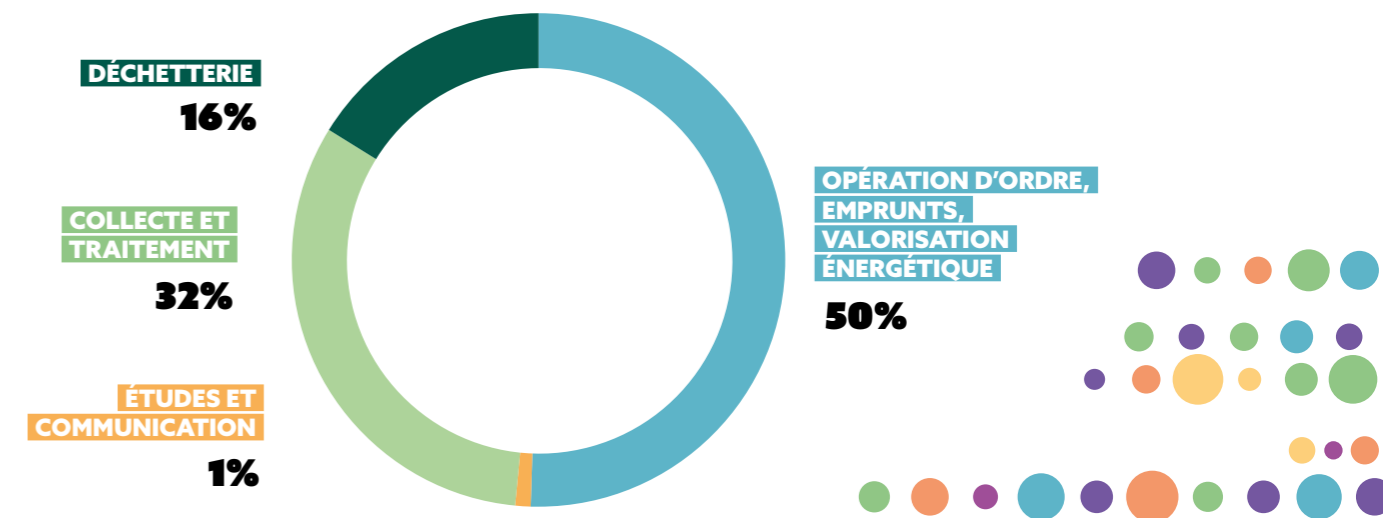
Pour l'année 2023, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,567 M€, auxquelles il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,185 M€), l'amortissement des subventions (0,006 M€) et les opérations diverses (2,388 M€) soit un total de **5,146 M€**.

Les dépenses d'équipement sont ventilées en trois sous-fonctions :

- › **Collecte et traitement (1,658 M€)** : ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs de surface, enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) et à la maintenance du centre de collecte de Ludres ;
- › **Déchetteries (0,839 M€)** : les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2023, des travaux de maintenance et d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,083 M€). De plus, les travaux concernant l'extension de la déchetterie de Ludres se sont poursuivis en 2023 (0,756 M€) ;
- › **Études et communication (0,070 M€)** : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (0,043 M€), à la construction de la Maison de la Prévention et du Tri (0,002 M€) et au versement de subvention d'investissement (0,025 M€).

Opération	2021	2022	2023	% rep.	dont budget HT
Etudes et communication	59 174 €	81 892 €	69 969 €	1%	1 422 €
Collecte et traitement	1 790 873 €	1 951 949 €	1 657 986 €	32%	508 603 €
Déchetterie	652 157 €	1 534 970 €	839 091 €	16%	-
Opérations d'ordre, emprunts, ...	393 395 €	1 488 977 €	2 578 834 €	50%	-
	-	-	-	0%	-
Total	2 895 599 €	5 057 787 €	5 145 880 €	-	510 025 €

Répartition des dépenses d'investissement



Recettes

Les recettes d'équipement pour l'année 2023 s'élèvent à **4,128 M€**.

En 2022, les recettes sont constituées :

- › Des dotations aux amortissements (1,614 M€),
- › Du fonds de compensation de la TVA (0,456 M€),
- › De l'excédent de fonctionnement capitalisé (1,961 M€),
- › De régularisations d'avances (0,027 M€),
- › Des recettes réelles d'équipement à savoir le remboursement des bailleurs pour les travaux de pose de conteneurs semi-enterrés ou enterrés (0,070 M€).

Recettes	2021	2022	2023	% rep.	Evolution n/n-1	dont budget HT
Financements divers	14 880 €	- €	- €	0,00%	#DIV/0!	- €
Remboursement bailleurs	102 811 €	52 546 €	69 850 €	1,69%	32,9%	- €
Opérations comptables	1 522 818 €	3 044 140 €	4 058 535 €	98,31%	33,3%-	- €
Total	1 640 509 €	3 096 686 €	4 128 385,00 €	100,00%	-	- €

LE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des déchets est présentée ci-dessous.

Prestations	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Collecte (incluant la précollecte)	11 173 150 € Dont 3 615 741 € HT	12 728 020 €* € Dont 3 975 962 € HT	13 154 136 € Dont 4 693 869 € HT	+ 3,4 %
Gestion des déchetteries	3 141 141 € Dont 41 717 € HT	3 356 329 € Dont 49 904 € H	3 484 170 € Dont 38 200 € HT	+ 3,8 %
Collecte des encombrants sur appel	-	127 851 € HT	341 043 € HT	+ 166,8 %
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	3 411 271 €	3 656 141 €	3 443 954 €	- 5,8 %
Tri	1 500 845 € HT	1 760 509 € HT	1 839 138 € HT	+ 4,5 %
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	240 021 €	228 878 €	247 285 €	+ 8 %
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	128 049 €	102 670 €	112 546 €	+ 9,6 %
Incinération	4 817 693 € HT	4 857 554 € HT	4 930 000 € HT	+ 1,5 %
Acquisition sacs	331 163 € Dont 304 274 € HT	207 241 € Dont 177 439 € HT	390 717 € Dont 357 564 € HT	+ 88,5 %
Frais de personnel	2 863 131 €	3 112 575 €	3 407 530 €	+ 9,5 %
Remboursement de frais au budget principal	1 102 042 €	1 237 801 €	1 567 582 €	+ 26,6 %
Intérêt des emprunts	56 324 €	46 467 €	40 604 €	- 12,6 %
Subventions	85 955 €	77 210 €	111 052 €	+ 43,8 %
Dotations aux amortissements	1 522 818 €	1 474 734 €	1 614 109 €	+ 9,5 %
Frais divers	550 956 € Dont 132 842 € HT	782 849 € Dont 138 985 € HT	802 326 € Dont 342 978 € HT	+ 2,5 %
Total	30 924 560 € Dont 10 413 112 € HT	33 756 830 € Dont 11 088 203 € HT	35 486 192 € Dont 12 542 792 € HT	+ 5,1 %

*Le montant des prestations de collecte était erroné dans l'édition 2022 du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets et est ici corrigé.

En 2021, la forte reprise de la consommation et des activités économiques qui était intervenue à la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 avait entraîné une hausse importante des tonnages collectés pour l'ensemble des flux de déchets et, en conséquence, l'augmentation

des dépenses de collecte et de traitement.

La dynamique d'augmentation des dépenses depuis 2022 s'inscrit par contre dans un contexte inflationniste général qui se traduit par une forte volatilité des prix et des indices et masque les efforts réalisés par la collectivité et ses

usagers en matière de prévention et de tri déchets ou encore d'optimisation du service.

Il convient de noter toutefois que la forte augmentation des dépenses de collecte des encombrants sur appel tient du fait que ce service a été créé en 2022 et a connu une première année pleine de

fonctionnement en 2023. Et, si l'instauration de ce nouveau service a entraîné des dépenses de collecte, il a aussi contribué à réduire les dépenses de traitement grâce à l'orientation des déchets collectés vers des filières de valorisation plutôt qu'en enfouissement.

Dans le même sens, l'augmentation du tonnage d'emballages collectés suite à l'extension des consignes

de tri a entraîné un besoin accru des éco-sacs mis à disposition des habitants mais a permis de contenir les dépenses d'incinération.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

Principaux frais divers	2021	2022	2023
Communication (prestations, annonces, impressions)	202 902 € Dont 17 228 € HT	344 979 € Dont 74 211 € HT	289 262 € Dont 5 632 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, vérification des conteneurs et matériels de déchetteries	64 728 € Dont 14 500 € HT	40 581 €	15 650 €
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...)	46 022 €	40 276 €	40 177 €

Le financement du service

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a pu être abaissé de 5 % en 2013 grâce à la révision des prix opérée dans le cadre de la signature des nouveaux

marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

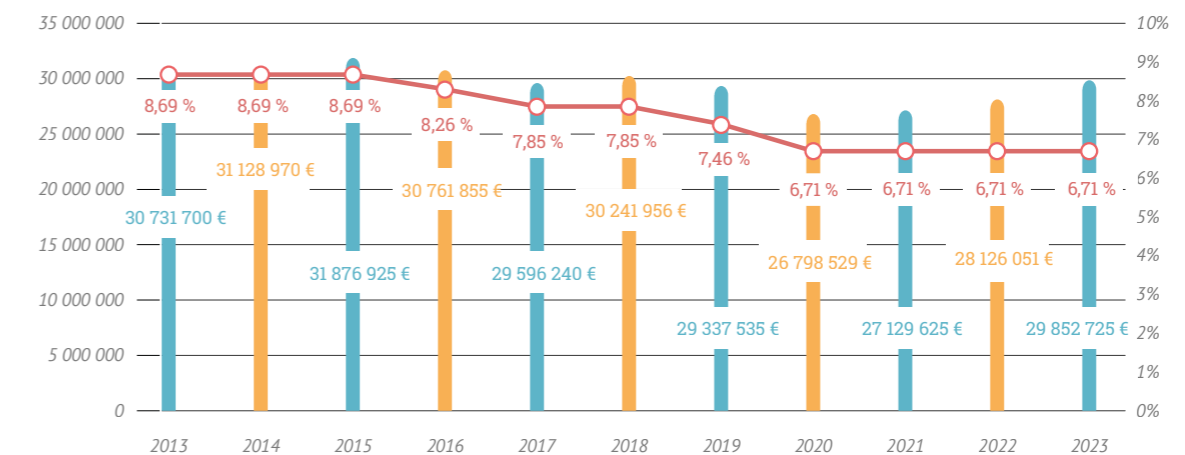
En 2016 puis en 2017, le taux de la TEOM a à nouveau été diminué de 5 % du fait de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères à Nancy en dehors de l'hypercentre) et de la fin

de la distribution des sacs pour les ordures ménagères.

En 2018, le taux de TEOM est resté stable, à 7,85 %, avant d'être successivement abaissé de 5 % en 2019 puis de 10 % en 2020 pour atteindre 6,71 %. Depuis 2020, le taux de TEOM est resté stable.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 29 852 725 € pour 2023, a donc évolué de la manière suivante :

Evolution de la TEOM



LA REDEVANCE SPÉCIALE

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

Qui sont les redevables ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations,...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, ...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

› Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires :

le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.

› Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires :

le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex. : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : (750 L x2) - 1000 = 500 litres.

Comment est calculée la redevance spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte du secteur x 52 semaines x prix au litre.

TARIFS 2023 :

Déchets ménagers : 0,03727 € / L

Papier, verre, emballages : 0,01864 € / L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

Bilan 2023

Au 31 décembre 2023, 984 conventions sont signées avec des professionnels, pour 1 059 sites.

En 2023, le montant de la Redevance Spéciale s'élève à 3 411 265 € ; un chiffre en hausse de 51,6 % par rapport à 2022, qui s'explique par :

- › L'effet d'une écriture comptable (rattachement d'un montant de recettes 2022 de l'ordre 550 k€ à l'exercice 2023) ;
- › La hausse des tarifs décidée au regard de l'inflation ;
- › L'augmentation conséquente du nombre de manifestations.

LES APPORTS EN DÉCHETTERIE

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service.

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries métropolitaines de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

- › **Carton, ferrailles, DEEE** : gratuit
- › **Bois, déchets verts** : 11 € HT / m³
- › **Gravats** : 27 € HT / m³
- › **Déchets divers** : 40 € HT / m³
- › **Déchets diffus spécifiques** : 2,20 € HT / kg

Pour 2023, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 180 123 €.

Les communautés de communes voisines

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries du Grand Nancy.

Pour 2023, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 204 582 €.

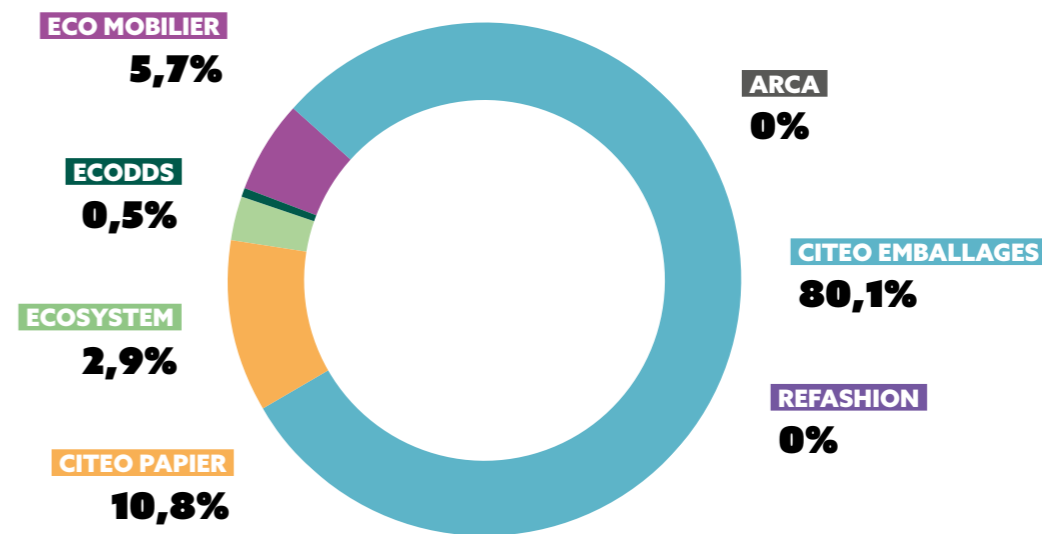
LES ÉCO ORGANISMES

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

Soutiens éco organismes	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Citéo (emballages)	2 145 716 € HT	2 015 969 € HT	2 153 014 € HT	+ 6,8 %
Citéo (papier)	247 553 € HT	198 982 € HT	289 696 € HT	+ 45,6 %
Ecosystem	150 000 €	82 736 €	78 099 €	- 5,6 %
ÉcoDDS	7 242 €	11 418 €	13 119 €	+ 14,9 %
Éco Mobilier	162 297 €	144 782 €	154 155 €	+ 6,5 %
Arca	2 000 €	0	- 459 €	-
Refashion	0	25 743 €	0	-
Total	2 714 808 € Dont 2 393 269 € HT	2 479 630 € Dont 1 850 576 € HT	2 687 624 € Dont 2 442 710 € HT	+ 8,4 %

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.

Part des différents éco organismes



LES AUTRES RECETTES

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Ademe	-	-	15 000 €	-
Vente de matériaux	1 884 135 € Dont 1 316 257 € HT	2 311 314 € Dont 1 850 576 € HT	1 454 603 € Dont 1 209 808 € HT	- 37,1 %
Redevance sur l'incinération (2)	574 157 € HT	622 383 € HT	910 785 € HT	+ 46,3 %
Amortissement des subventions	5 669 €	5 672 €	5 672 €	-
Autres (composteurs, encombrants sur rendez-vous, pénalités opérations d'ordre comptable, ...)	55 256 € Dont 18 160 € HT	72 629 € Dont 31 854 € HT	505 256 € Dont 68 064 € HT	+ 595,7 %
Résultat de fonctionnement reporté	-	2 960 630 €	3 511 645 €	+ 18,6 %
Total	2 519 217 € Dont 1 908 573 € HT	5 972 628 € Dont 2 504 813 € HT	6 402 961 € Dont 2 188 657 € HT	+ 7,2 %

Après une période de forte hausse en 2022, les cours des matériaux se sont largement contractés en 2023, entraînant une baisse substantielle des recettes liées à la vente des matériaux issus des collectes sélectives.

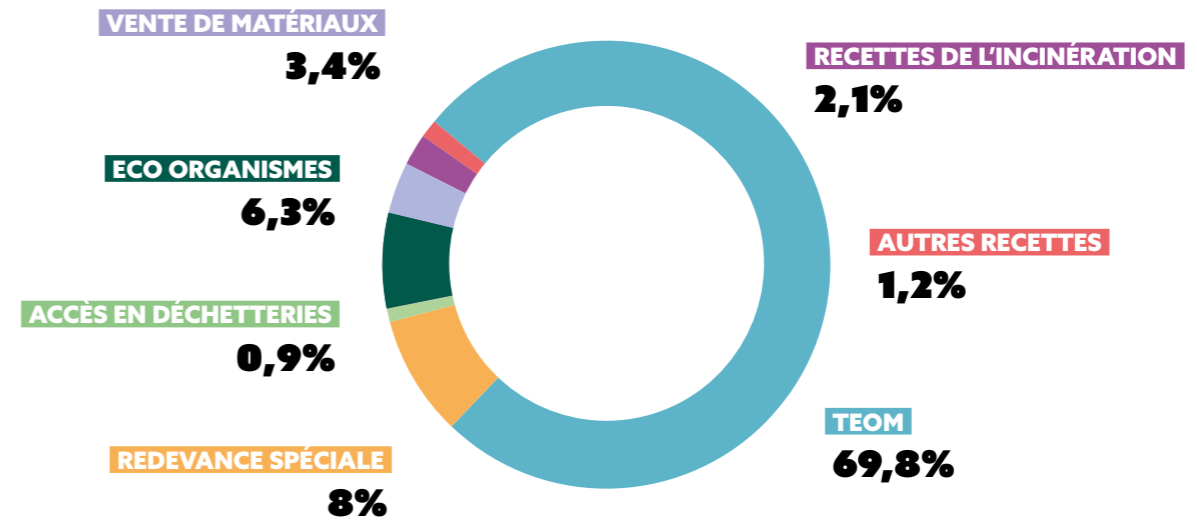
La mise en place d'une collecte des encombrants sur appel tarifée en 2022 et la première année pleine de fonctionnement de ce nouveau service en 2023 ont par contre entraîné une hausse conséquente des recettes « autres ».

Bilan des recettes

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
TEOM	27 129 625 €	28 126 051 €	29 852 725 €	+ 6,1 %
Redevance spéciale	2 230 714 €	2 250 426 €	3 411 265 €	+ 51,6 %
Accès en déchetteries	545 915 € Dont 190 593 € HT	400 841 € Dont 197 440 €	384 705 € Dont 180 123 € HT	- 4 %
Eco-organismes	2 714 808 € Dont 2 393 269 € HT	2 479 630 € Dont 2 214 951 € HT	2 687 624 € Dont 2 442 251 € HT	+ 8,4 %
Autres recettes	2 519 217 € Dont 1 908 573 € HT	5 972 628 € Dont 7 132 154 € HT	6 402 961 € Dont 2 188 657 € HT	+ 7,2 %
Total	35 140 279 € Dont 4 494 436 € HT	39 229 576 € Dont 7 132 154 € HT	42 739 280 € Dont 4 811 031 € HT	+ 9 %

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

Part des différentes recettes de fonctionnement



Présentation analytique des coûts

MÉTHODE UTILISÉE

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution et sont au cœur des préoccupations des collectivités compte-tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses.

Dans ce contexte, l'ADEME met à disposition des collectivités un outil analytique qui permet de :

- › Identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
- › Éclairer la prise de décision ;
- › Établir une tarification ;
- › Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

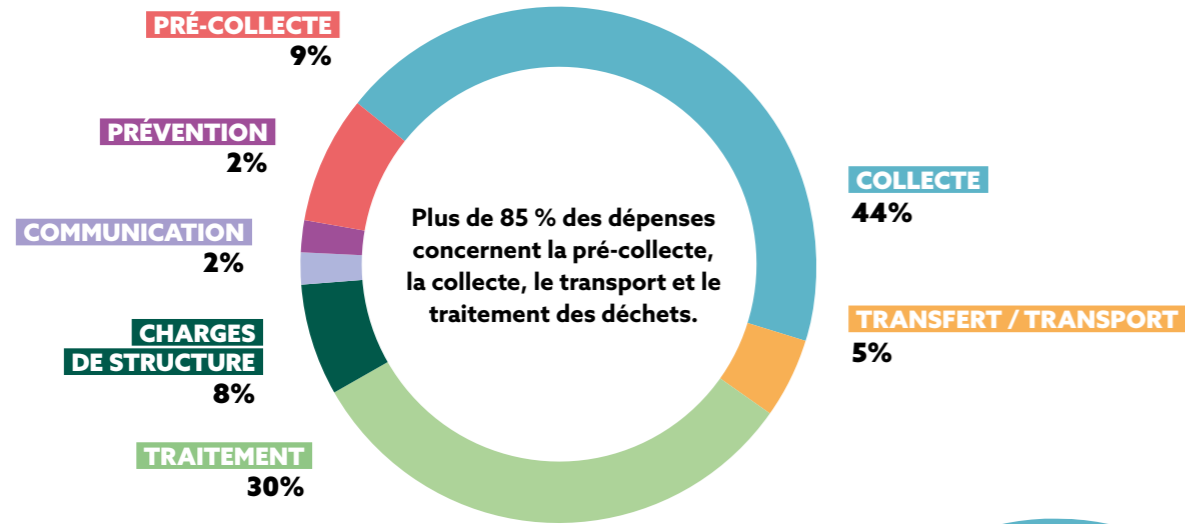
Les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont), les valeurs indiquées n'étant pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Il convient également de noter qu'une fiabilisation de l'outil d'analyse en 2022 a entraîné une légère modification des données publiées dans les rapports annuels 2020 et 2021.



LES CHARGES

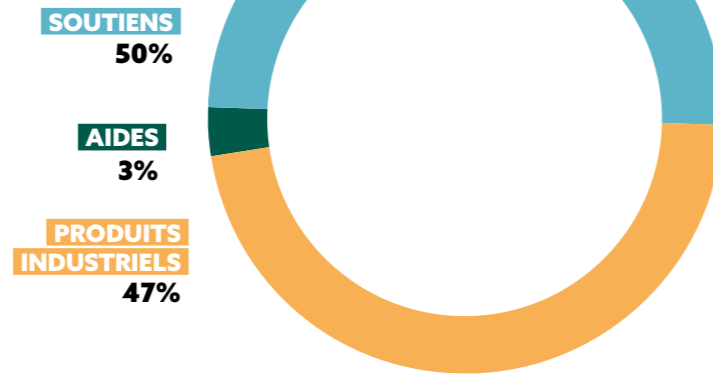
Répartition des coûts par étape technique



LES PRODUITS

Les produits industriels sont constitués de recettes issues de la vente des matériaux, des prestations à des tiers (accès des collectivités extérieures aux déchetteries métropolitaines) et de la redevance sur l'incinération.

50% des produits proviennent des soutiens versés par les éco-organismes et 3 % des aides issues notamment du remboursement des bailleurs dans le cadre de la pose de conteneurs.

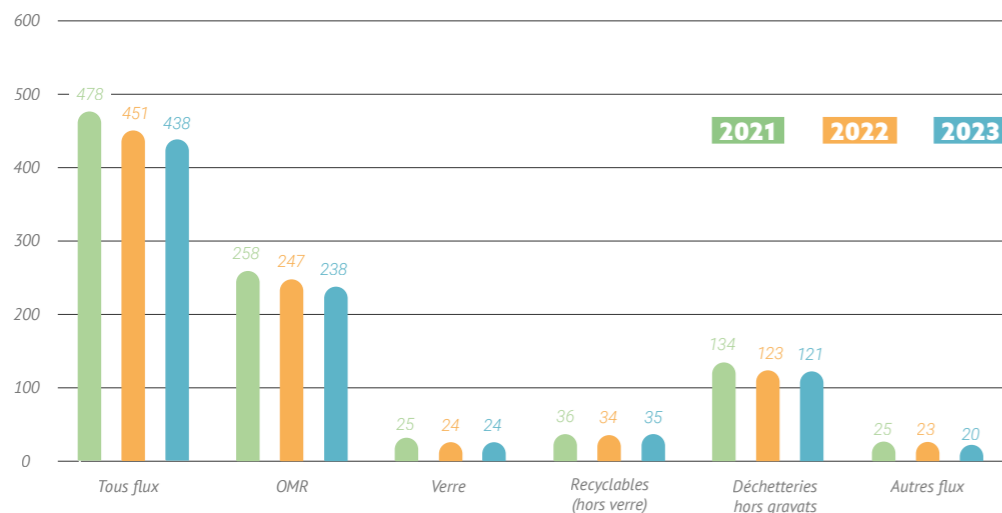


ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DU GRAND NANCY

Les performances de collecte

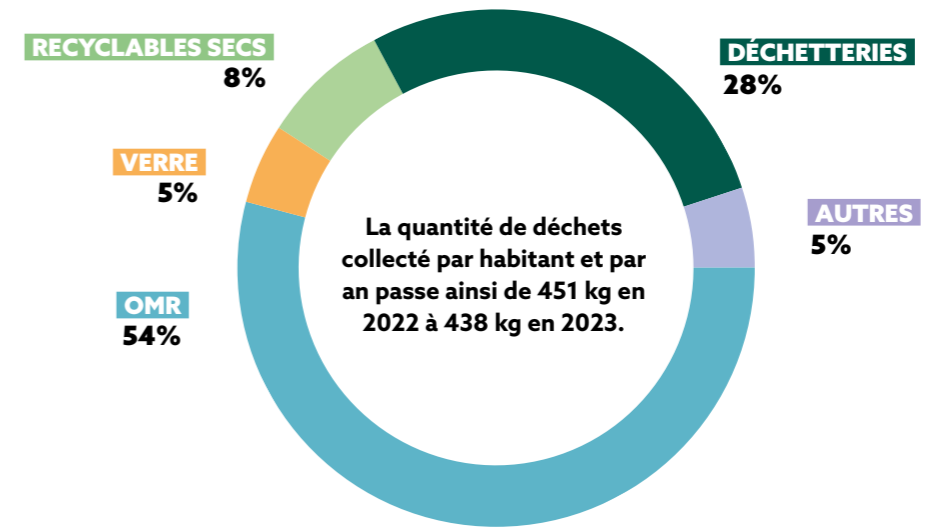
L'évolution des performances de collecte depuis 2021 est la suivante :

Evolution des ratios collectés (en kg/hab.)



Répartition des tonnages par flux

En 2023, la quantité totale de déchets collectés est en baisse de 2,33 % par rapport à 2022 ; baisse qui concerne essentiellement les ordures ménagères (- 4,3 % / 2022).

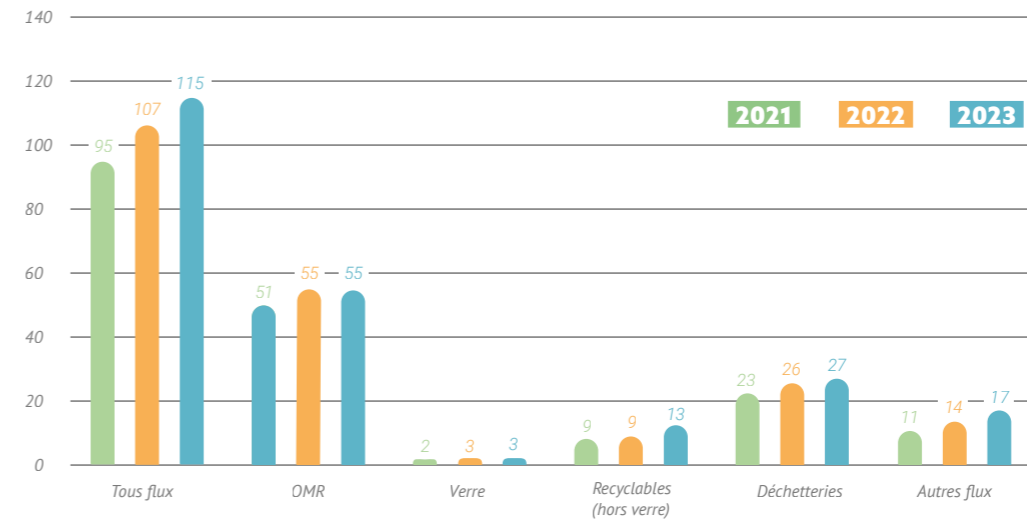


Les coûts aidés

Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Citeo, Eco Mobilier, OCAD3E, Refashion) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement

bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne. Ainsi, en 2023, le coût aidé par habitant est de 115,16 € HT et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Evolution des coûts aidés (€HT/hab.)

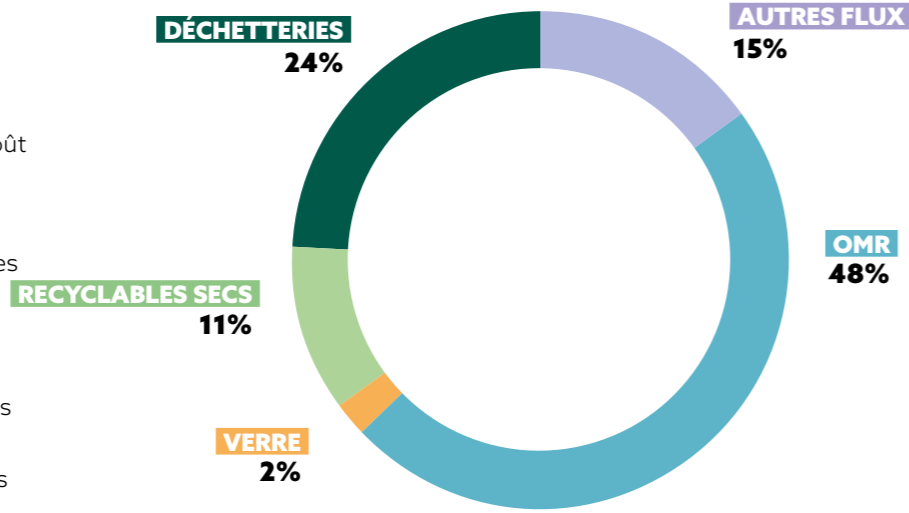


La hausse du coût aidé par habitant s'inscrit dans un contexte de hausse des dépenses essentiellement lié au contexte inflationniste global et à la baisse des recettes du fait de la contraction des cours des matériaux.

Répartition du coût aidé par flux

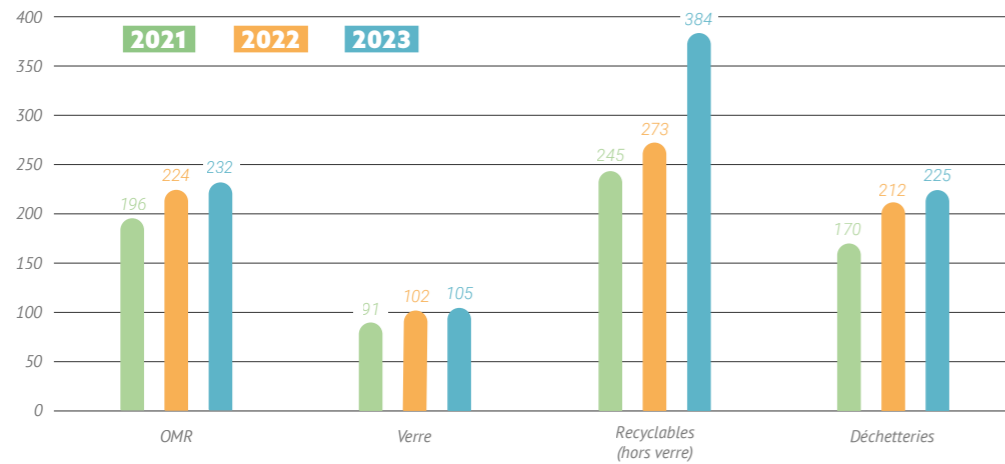
En 2023, la gestion des ordures ménagères concentre 48 % du coût aidé HT pour 54 % de la quantité totale de déchets collectés.

Les adaptations de service opérées ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, extension des consignes de tri...) ont permis de contenir l'augmentation des coûts du service public de gestion des déchets et de mieux orienter les dépenses, au profit de la prévention et du tri et donc de la préservation de l'Environnement.



Les coûts à la tonne

Evolution du coût à la tonne



La baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées ne permet d'endiguer la hausse des coûts à la tonne, un phénomène accentué pour les autres flux et tout particulièrement pour les recyclables hors verre, en raison de la baisse des recettes liées à la revente des matériaux.



Annexe : détail des soutiens annuels des différents éco-organismes

Le détail des soutiens indiqué pour chaque éco-organisme correspond à l'année à laquelle ils se rapportent mais pas obligatoirement à l'année de versement du soutien. Ainsi, les chiffres peuvent différer du compte administratif. En effet, les soutiens sont versés généralement en n+1 voire en n+2.

SOUTIENS CITEO (EMBALLAGES)

BARÈME F	2021	2022	2023
Soutien à la collecte sélective	1 520 129,52 €	1 661 405,06 €	En cours
Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective	28 622,36 €	26 093,96 €	
Soutien à d'autres formes de valorisation	290 058,41 €	256 056,17 €	
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	66 515,35 €	78 614,65 €	
Soutien à la connaissance des coûts	25 567,70 €	29 617,96 €	
Soutien de transition	0 €	0 €	
Total	1 930 893,34 €	2 051 787,80 €	

Versement des soutiens en n+1

SOUTIENS CITEO (PAPIER)

Année des tonnages	2021	2022	2023
Soutiens au recyclage	211 732,12 €	273 307,23 €	En cours
Soutien majoration à la performance	47 963,69 €	Non connu à ce jour	
TOTAL	259 695,81 €	273 307,23 €	

Versement des soutiens en n+2

SOUTIENS ECOSYSTEM

	2021	2022	2023
Soutiens au tonnage collecté	91 934,29 €	84 827,24 €	91 013,95 €
Soutien sécurité gisement	20 802,07 €	21 389,27 €	25 758,36 €
Communication	-	-	-
Forfait maintenance vidéo surveillance		1 050 €	2 400 €
Total	112 736,36 €	107 266,51 €	119 172,31 €

SOUTIENS ECODDS

	2021	2022	2023
Soutiens déchetteries équipées	11 418,08 €	6 619,16 €	9 778,16 €
Soutien à la communication	0 €	0 €	0 €
TOTAL	11 418,08 €	6 619,16 €	9 778,16 €

SOUTIENS ECOMAISON

	2021	2022	2023
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	10 809,99 €	9 839,80 €	En cours
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	135 916,41 €	134 232,96 €	
Soutiens communication	0 €	0 €	
TOTAL	146 726,40 €	144 072,76 €	

SOUTIENS REFASHION

	2021	2022	2023
Soutien à la communication	25 743,10 €	-	-



métropole GrandNancy

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations sur
WWW.GRANDNANCY.EU

